Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Treasury Board of Canada Secretariat

Canada

Rapport sur les plans et les priorités

2016-2017

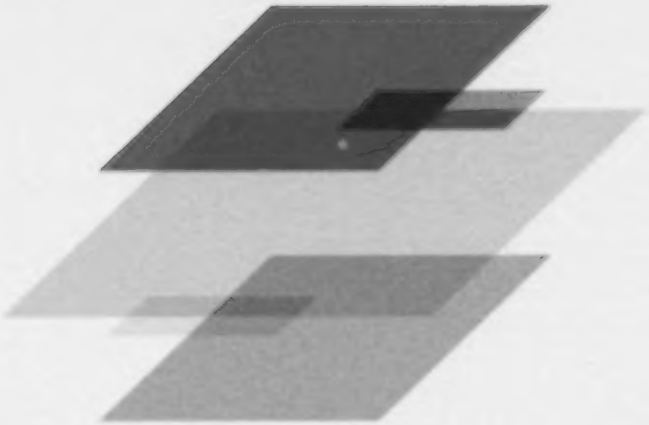

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2016

N° de catalogue BT1-23F-PDF
ISSN : 2292-6410

Ce document est disponible sur le site Web du
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à http://www.tbs-sct.gc.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Rapport sur les plans et les priorités

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

2016-2017

L'honorable Scott Brison, C.P., député
Président du Conseil du Trésor

Table des matières

Message du ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil de l'organisation 3

Contexte organisationnel 4

Dépenses prévues 19

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 22

Tendances relatives aux dépenses du ministère 23

Dépenses par crédit voté 27

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 29

Résultat stratégique : Une bonne gouvernance et une saine intendance en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens 29

Programme 1.1 : Soutien et surveillance en matière de prise de décisions 29

Sous-programme 1.1.1 : Soutien des décisions du Cabinet 31

Sous-programme 1.1.2 : Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources 33

Programme 1.2 : Développement et surveillance des politiques de gestion 36

Sous-programme 1.2.1 : Politique de gestion des finances 38

Sous-programme 1.2.2 : Politique de gestion des personnes 40

Sous-programme 1.2.3 : Politique de gestion de l'information et des technologies de l'information 43

Sous-programme 1.2.4 : Politiques externes 46

Sous-programme 1.2.5 : Politique de gestion organisationnelle 48

Programme 1.3 : Conception et prestation des programmes pangouvernementaux 51

Sous-programme 1.3.1 : Pensions et avantages sociaux 52

Sous-programme 1.3.2 : Relations de travail 54

Sous-programme 1.3.3 : Activités pangouvernementales 56

Sous-programme 1.3.4 : Leadership de transformation 58

Programme 1.4 : Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique 60
Services internes 62

Section III : Renseignements supplémentaires 65
État des résultats condensé prospectif 65
Tableaux de renseignements supplémentaires 66
Dépenses fiscales et évaluations 66

Section IV : Coordonnées de l'organisation 67

Annexe : Définitions 69

Notes de fin de document 73

Message du ministre

L'honorable Scott Brison

Président du Conseil du Trésor

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de 2016 2017 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Nous nous sommes engagés à offrir aux Canadiens un gouvernement qui ferait les choses différemment – tant en ce qui a trait à ce que nous faisons qu'à la façon dont nous le faisons.

En tant que président du Conseil du Trésor, j'ai le mandat de diriger le programme de gestion et de surveiller la mise en œuvre ainsi que la prestation des initiatives approuvées par le Cabinet. Le Secrétariat m'appuiera dans la réalisation des éléments clés de mon mandat en :

- améliorant l'ouverture et la transparence du gouvernement;
- prenant des mesures pour assurer de meilleurs services aux Canadiens;
- améliorant la surveillance et les rapports au Parlement;
- harmonisant les ressources avec les priorités afin d'optimiser les résultats pour les Canadiens;
- développant une main-d'œuvre hautement performante qui répond aux besoins futurs;
- créant un Secrétariat plus ouvert, plus souple et plus axé sur la collaboration.

Le Rapport sur les plans et les priorités de 2016 2017 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit de l'information sur la façon dont le Ministère appuiera le gouvernement dans la réalisation de son programme durant l'année à venir. Et j'ai pleinement confiance que le Secrétariat est prêt à m'appuyer fidèlement et à travailler avec ses partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement afin de produire des résultats pour les Canadiens. Cependant, compte tenu de notre engagement de produire des rapports de façon plus efficace, le Rapport de cette année sera le dernier à être présenté au moyen du cadre actuel de production de rapports.

Le premier ministre et moi travaillons à élaborer un nouveau processus de production de rapports, simplifié et plus efficace qui permettra plus aisément au Parlement et aux Canadiens de surveiller le progrès du gouvernement quant à la réalisation d'un réel changement pour les Canadiens. À l'avenir, les rapports du Secrétariat au Parlement seront plus transparents sur la façon dont il utilise les ressources pour respecter ses engagements et atteindre des résultats pour les Canadiens.

Ce nouveau processus de production de rapports permettra aux Canadiens de suivre plus facilement les progrès du Secrétariat quant à la réalisation de ses priorités, lesquelles sont énoncées dans la lettre de mandat[1] du premier ministre à mon intention.

Original signé par

L'Honorable Scott Brison
Président du Conseil du Trésor

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Scott Brison, président du Conseil du Trésor

Première dirigeante : Yaprak Baltacioğlu, secrétaire du Conseil du Trésor

Portefeuille ministériel : Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et l'École de la fonction publique du Canada. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, le Commissariat au lobbying du Canada et le Commissariat à l'intégrité du secteur public sont des organismes indépendants qui rendent compte au Parlement par l'intermédiaire du président du Conseil du Trésor.

Instruments habilitants : *Loi sur la gestion des finances publiques*[6], L.R.C. (1985), ch. F-11

Année de création : 1966

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat) est l'organe administratif du Conseil du Trésor, et le président du Conseil du Trésor est le ministre responsable du Secrétariat. Le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor en formulant des recommandations et en fournissant des conseils sur les dépenses de programmes, les règlements ainsi que les politiques et les directives en matière de gestion, et ce, tout en respectant le fait que la gestion des organisations relève en premier lieu des administrateurs généraux qui, à titre d'administrateurs des comptes, sont responsables devant le Parlement. Le Secrétariat contribue ainsi à améliorer le rendement et les résultats du gouvernement ainsi que la reddition de comptes et il appuie une bonne gouvernance et une saine intendance afin de permettre d'offrir des services efficaces et efficients à la population canadienne.

Responsabilités

Le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor dans chacun de ses rôles (voir l'encadré « Rôles du Conseil du Trésor »). Au Secrétariat, le contrôleur général du Canada[iii] assure l'orientation, le leadership, la surveillance et le renforcement des capacités en matière de gestion des finances, d'audit interne et de gestion des services acquis et des actifs à l'échelle du gouvernement. La dirigeante principale des ressources humaines[iv] assure, à l'échelle du gouvernement, le leadership en matière de gestion des personnes au moyen de politiques, de programmes et d'engagements stratégiques, et en gérant de façon centralisée les relations de travail, la rémunération, les pensions et les avantages sociaux, et en participant à la gestion des cadres supérieurs. Le dirigeant principal de l'information[v] assume quant à lui le leadership, l'orientation, la

Rôles du Conseil du Trésor

Le Conseil du Trésor est un comité de ministres du Cabinet qui a été mis sur pied en 1867. Il supervise les responsabilités du gouvernement en matière de finances, d'administration et de gestion des ressources humaines et il établit les politiques régissant chacun de ces secteurs. Le Conseil du Trésor assume quatre rôles principaux :

- Il tient le rôle de **conseil de gestion** du gouvernement en faisant la promotion d'un meilleur rendement sur le plan de la gestion. Il approuve également les politiques qui favorisent une gestion prudente et efficace des biens et des ressources financières, informationnelles et technologiques du gouvernement.
- Il fait office de **gestionnaire des dépenses** du gouvernement par l'examen et l'approbation des plans de dépenses proposés par les ministères fédéraux[1] ainsi que par l'examen des programmes approuvés.
- Il fait office **d'employeur** en gérant la rémunération et les relations de travail pour le compte de l'administration publique centrale. Il établit en outre des valeurs fondamentales pour le secteur public et, au besoin, élabore par souci de cohérence et d'uniformité des politiques de gestion des personnes pour l'administration publique centrale (en plus de déterminer les conditions d'emploi).
- Il assume les fonctions de **surveillance réglementaire** en conseillant le gouverneur général au sujet de l'approbation des règlements et les décrets adoptés par le gouverneur en conseil.

1. Dans le présent rapport, on entend par « ministères » les ministères et les organismes.

surveillance et le renforcement des capacités à l'échelle du gouvernement en ce qui concerne la gestion de l'information, les technologies de l'information, la sécurité du gouvernement (y compris la gestion de l'identité) ainsi que l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la prestation des services internes et externes.

Le Secrétariat et l'École de la fonction publique du Canada forment le portefeuille du Conseil du Trésor. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, le Commissariat au lobbying du Canada et le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada sont des organismes indépendants qui rendent compte au Parlement par l'entremise du président du Conseil du Trésor.

Dans le cadre de sa collaboration avec les organisations fédérales, le Secrétariat joue trois rôles à titre d'organisme central, à savoir :

- un rôle de remise en question et de surveillance qui comprend l'assistance à la prise de décisions du Cabinet, la production de rapports sur le rendement du gouvernement concernant la gestion et le budget, de même que l'élaboration de politiques et de directives de gestion pangouvernementales;
- un rôle de facilitateur des collectivités pour aider les organisations à améliorer leur rendement sur le plan de la gestion et des résultats de programmes;
- un rôle de leader en ce qui concerne l'orientation et la définition de l'excellence de la gestion du secteur public ainsi que le lancement d'initiatives horizontales à l'échelle du gouvernement qui visent à améliorer l'efficacité de l'administration et l'optimisation des ressources.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Voici le résultat stratégique que le Secrétariat s'efforce d'atteindre ainsi que les programmes qui y contribuent :

1. **Résultat stratégique** : Une bonne gouvernance et une saine intendance en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens
   - 1.1 **Programme** : Soutien et surveillance en matière de prise de décisions
     - 1.1.1 **Sous-programme** : Soutien des décisions du Cabinet
     - 1.1.2 **Sous-programme** : Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources
   - 1.2 **Programme** : Développement et surveillance des politiques de gestion
     - 1.2.1 **Sous-programme** : Politique de gestion des finances
     - 1.2.2 **Sous-programme** : Politique de gestion des personnes
     - 1.2.3 **Sous-programme** : Politique de gestion de l'information et des technologies de l'information

- 1.2.6 Sous-programme : Politiques externes
- 1.2.7 Sous-programme : Politique de gestion organisationnelle

1.3 Programme : Conception et prestation des programmes pangouvernementaux

- 1.3.1 Sous-programme : Pensions et avantages sociaux
- 1.3.2 Sous-programme : Relations de travail
- 1.3.3 Sous-programme : Activités pangouvernementales
- 1.3.4 Sous-programme : Leadership de transformation

1.4 Programme : Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique

Services internes

- 1.5.1 Sous-programme : Services de gestion et de surveillance
- 1.5.2 Sous-programme : Services de communications
- 1.5.3 Sous-programme : Services juridiques
- 1.5.4 Sous-programme : Services de gestion des ressources humaines
- 1.5.5 Sous-programme : Services de gestion des finances
- 1.5.6 Sous-programme : Services de gestion de l'information
- 1.5.7 Sous-programme : Services des technologies de l'information
- 1.5.8 Sous-programme : Services de gestion des biens immobiliers
- 1.5.9 Sous-programme : Services de gestion du matériel
- 1.5.10 Sous-programme : Services des acquisitions

Priorités organisationnelles

Le président du Conseil du Trésor a reçu comme mandat de diriger le programme de gestion du gouvernement et de surveiller la mise en œuvre ainsi que l'exécution des initiatives approuvées par le Cabinet. Le Secrétariat contribue à la réalisation de ce mandat dans le cadre de diverses initiatives qui s'inscrivent dans les six priorités suivantes :

- Priorité 1 : Un gouvernement ouvert et transparent
- Priorité 2 : Améliorer le service aux Canadiens
- Priorité 3 : Améliorer la surveillance, l'information et la reddition de comptes au Parlement
- Priorité 4 : Utiliser les ressources en fonction des résultats visés
- Priorité 5 : L'effectif de l'avenir
- Priorité 6 : Un Secrétariat ouvert, souple et propice à la collaboration

Pour obtenir des précisions sur les priorités du Secrétariat, veuillez consulter la lettre de mandat adressée au président du Conseil du Trésor sur le site Web du Premier ministre du Canada[iv].

Priorité 6 : Le gouvernement ouvert et transparent

Description

Le gouvernement du Canada s'est engagé à gouverner de façon ouverte et transparente. Le Secrétariat contribue à la réalisation de cet engagement en orientant les efforts visant à permettre aux Canadiens d'avoir un meilleur accès à l'information du gouvernement ainsi qu'à leurs renseignements personnels détenus par le gouvernement. Le Secrétariat vise également à fournir à la population canadienne de meilleures occasions d'échanger avec le gouvernement. Une plus grande ouverture et plus de transparence permettront au gouvernement de se concentrer sur les valeurs et les attentes de la population canadienne.

Type de priorité[2]

Nouvelle

Faits importants

- Sur 280 organisations gouvernementales, 47 ont diffusé plus de 100 000 ensembles de données.
- En 2014-2015, les organisations gouvernementales ont traité plus de 67 000 demandes d'accès à l'information visant 9,3 millions de pages et 67 000 demandes de renseignements personnels visant 7,3 millions de pages.

Principales initiatives du résultat lié à la priorité 6

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Élargir la portée des initiatives relatives aux données ouvertes et accroître les mises en œuvre, et veiller les données gouvernementales accessibles en format numérique et ouvertes par défaut	Novembre 2013	Permanente	1.3.6 Leadership de l'information

2 Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours de l'exercice ou les deux exercices financiers précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Collaborer avec le ministère de la Justice Canada et le Bureau du Conseil privé (Institutions démocratiques) afin d'examiner la *Loi sur l'accès à l'information* et d'y proposer des changements, en vue notamment d'autoriser le commissaire à l'information du Canada à exiger la diffusion de données gouvernementales et d'étendre la portée de la Loi pour appliquer ses dispositions au Cabinet du Premier ministre, aux cabinets des ministres et aux institutions administratives qui appuient le Parlement et les tribunaux.	Novembre 2015	Décembre 2017	1.2.3 Politique de gestion de l'information et des technologies de l'information
Permettre aux Canadiens d'avoir un meilleur accès aux renseignements personnels qui les concernent.	Novembre 2015	Permanente	1.2.3 Politique de gestion de l'information et des technologies de l'information
Moderniser la *Politique de communication du gouvernement du Canada* afin de tenir compte du contexte numérique actuel.	Novembre 2015	Juin 2016	1.2.4 Politiques externes
Renforcer la surveillance de la publicité du gouvernement.	Novembre 2015	À déterminer	1.2.4 Politiques externes

Priorité 2 : Améliorer le service aux Canadiens

Description

Le gouvernement du Canada s'est engagé à répondre aux attentes croissantes des citoyens et des entreprises qui veulent obtenir du gouvernement des services plus accessibles et de meilleure qualité. Le Secrétariat contribue à la réalisation de cet engagement en œuvrant à l'amélioration des services en ligne du gouvernement grâce à diverses initiatives, notamment en effectuant un suivi rigoureux du rendement des services essentiels. Il dirige également les efforts visant à harmoniser et à moderniser les fonctions administratives du gouvernement en vue d'une amélioration des services offerts à la population canadienne.

Type de priorité
Nouvelle

Faits importants

- Les fonctionnaires fédéraux administrent plus de 1 600 programmes destinés aux Canadiens.
- En 2014, les fonctionnaires :
  - ont répondu à plus de 8 millions de personnes dans quelque 700 points de service en personne;
  - ont reçu près de 74 millions d'appels dans des centres d'appels du gouvernement.
- En 2014, 290 millions d'usagers ont consulté les sites Web du gouvernement.

Principales initiatives de soutien liées à la priorité 2

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Élaborer une nouvelle stratégie de service visant à créer un guichet unique en ligne pour l'ensemble des services gouvernementaux.	Novembre 2015	Décembre 2016	1.2.4 Politiques externes
Collaborer avec les ministères responsables de la prestation des services afin d'établir de nouvelles normes de rendement ainsi qu'un mécanisme permettant d'évaluer de façon rigoureuse le rendement des services gouvernementaux essentiels et d'en rendre compte au public.	Novembre 2015	Décembre 2018	1.2.4 Politiques externes
Veiller à la bonne mise en œuvre des initiatives de transformation des fonctions administratives à l'échelle de l'organisation.	Novembre 2015	Permanente	1.3.4 Leadership de transformation

Priorité 3 : Améliorer la surveillance, l'information et la reddition de comptes au Parlement

Description

Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer la surveillance financière et à utiliser les meilleurs renseignements disponibles. Le Secrétariat veillera à ce que les renseignements financiers fournis au Parlement soient plus uniformes et de meilleure qualité et il mettra à jour les politiques du Conseil du Trésor afin de moderniser l'approche liée à la fonction de contrôleur.

Type de priorité

Nouvelle

Fait important

- En 2015-2016, le gouvernement du Canada prévoyait que ses dépenses atteindraient environ 246 milliards de dollars.

Principales initiatives de soutien liées à la priorité 3

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Collaborer avec le Bureau du Conseil privé afin d'améliorer la reddition de comptes au Parlement en renforçant la surveillance de l'argent des contribuables ainsi que la clarté et la cohérence des rapports financiers et en assurant une cohérence et une harmonisation maximales entre le budget fédéral et le Budget des dépenses ainsi que le Budget des dépenses et les Comptes publics.	Novembre 2015	Novembre 2017	1.1.2 Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources
Améliorer l'analyse des coûts ministériels pour l'ensemble des mesures législatives et programmes proposés à l'aide d'une approche normalisée d'estimation du coût des propositions.	Novembre 2015	Permanente	1.1.1 Soutien des décisions du Cabinet
Moderniser l'approche du gouvernement du Canada en ce qui concerne la fonction de contrôleur.	Novembre 2015	Décembre 2016	1.2.1 Politique de gestion des finances

Priorité 4 : Utiliser les ressources en fonction des résultats visés

Description

Le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser les ressources en fonction des résultats qui se répercutent le plus favorablement sur la vie des Canadiens. Le Secrétariat jouera un rôle déterminant dans la promotion de nouvelles approches concernant les programmes et les politiques à l'échelle fédérale et veillera à changer la culture de gestion afin d'accroître la qualité et l'utilisation de données et de renseignements sur le rendement dans l'administration publique.

Type de priorité

Nouvelle

Faits importants

- Le Conseil du Trésor examine les nouvelles demandes de financement, qui représentent un total oscillant entre 6 et 8 milliards de dollars par année.
- Le Conseil du Trésor travaille actuellement avec plus de 200 instruments de politique.

Principales initiatives de soutien liées à la priorité 4

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Collaborer avec les ministères afin de s'assurer qu'un pourcentage fixe du financement des programmes est consacré à l'expérimentation de nouvelles approches permettant de faire face aux problèmes existants et de mesurer les effets des programmes.	Mars 2016	Permanente	1.1.2 Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources
Collaborer avec les ministères afin d'améliorer l'utilisation des données et des éléments probants, et d'instaurer une culture davantage axée sur la mesure du rendement, l'évaluation et l'innovation au chapitre de la conception et de la prestation des programmes et des politiques.	Novembre 2015	Permanente	1.2.5 Politique de gestion organisationnelle

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Renouveler la *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* ainsi que le Guide pour la préparation des présentations au Conseil du Trésor afin d'améliorer l'information concernant l'affectation des ressources, la mesure du rendement et la reddition de comptes au Parlement et aux Canadiens.	Novembre 2015	Décembre 2016	1.1.1 Soutien des décisions du Cabinet
Collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada afin de moderniser les procédures d'approvisionnement en adoptant des pratiques qui sont plus simples et moins lourdes sur le plan administratif et qui permettent de mieux contribuer aux grands objectifs économiques, sociaux et écologiques.	Juin 2016	Décembre 2017	1.2.1 Politique de gestion des finances
Rationaliser l'ensemble des politiques du Conseil du Trésor en présentant des incitatifs et des règles qui définissent clairement les responsabilités et qui sont faciles à trouver et à comprendre.	Janvier 2016	Septembre 2016	1.2 Développement et surveillance des politiques de gestion

Priorité 5 : L'effectif de l'avenir

Description

Le gouvernement du Canada s'est engagé à collaborer avec la fonction publique afin d'offrir des services efficaces et professionnels à la population canadienne. Il s'agit notamment de déployer les efforts nécessaires afin de renforcer des valeurs fondamentales de la fonction publique telles que les langues officielles, la diversité et un milieu de travail respectueux. Le Secrétariat contribuera à permettre au gouvernement du Canada de remplir son rôle en tant qu'employeur moderne en appuyant le processus de négociation collective de bonne foi et en jouant un rôle de chef de file en vue de la création d'un milieu de travail sain et exempt de harcèlement.

Type de priorité

Nouvelle

Faits importants

- Avec plus de 193 000 employés dans l'administration publique centrale, le gouvernement fédéral est le plus grand employeur au Canada.
- Les femmes représentent 38 p. 100 des personnes nommées par le gouverneur en conseil dans l'administration publique centrale, 39 p. 100 des sous-ministres adjoints et 36 p. 100 des sous-ministres dans la fonction publique fédérale.
- Des services fédéraux sont offerts dans 11 500 bureaux : 34 p. 100 sont bilingues, 54 p. 100 sont en anglais et 12 p. 100 sont en français.
- Le Secrétariat négocie actuellement le renouvellement de 27 conventions collectives avec 15 agents négociateurs.

Principales initiatives de soutien liées à la priorité 5

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Se conformer à la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail*.	Novembre 2015	Permanente	1.2.2 Politique de gestion des personnes
Prendre les mesures qui s'imposent afin d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à procéder à des nominations transparentes et fondées sur le mérite, à favoriser l'égalité entre les sexes et à veiller à ce que les Autochtones et les minorités soient mieux représentés dans les postes de direction.	Novembre 2015	Permanente	1.2.2 Politique de gestion des personnes
Prendre les mesures qui s'imposent pour faire de la fonction publique un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence sexuelle.	Novembre 2015	Permanente	1.2.2 Politique de gestion des personnes
En collaboration avec Patrimoine canadien, veiller à ce que tous les services fédéraux soient offerts en parfaite conformité avec la *Loi sur les langues officielles*.	Novembre 2015	Permanente	1.2.2 Politique de gestion des personnes

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Négocier de bonne foi avec les syndicats de la fonction publique du gouvernement du Canada.	Décembre 2013	Permanente	1.3.2 Relations de travail
Appuyer la mise sur pied d'un nouveau régime des relations de travail pour la Gendarmerie royale du Canada.	Avril 2015	Permanente	1.3.2 Relations de travail

Priorité 6 : Un Secrétariat ouvert, souple et propice à la collaboration

Description

Le Secrétariat s'est engagé à créer une organisation plus ouverte, souple et propice à la collaboration qui met en valeur le respect et l'innovation, qui permet aux employés d'exceller dans leur travail et d'optimiser les avantages au profit de la population canadienne. Pour ce faire, le Secrétariat a élaboré une initiative-cadre, *Voici le SCT*, qui regroupe l'ensemble des initiatives de transformation interne au Secrétariat au sein de trois volets de travail : épauler un effectif très performant; favoriser un milieu de travail plus dynamique, ouvert et interconnecté; adopter des pratiques opérationnelles efficaces et plus simples. Ces initiatives contribuent à la réalisation des engagements prévus dans Objectif 2020.

Type de priorité

Permanente

Principales initiatives de soutien liées à la priorité 6

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Épauler un effectif très performant qui est souple et qui travaille au quotidien dans un milieu sain et respectueux.	Avril 2015	Permanente	1.5.4 Services de gestion des ressources humaines

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Favoriser un milieu de travail plus dynamique, ouvert et interconnecté, notamment en procédant au renouvellement et à la consolidation de l'espace de bureau en conformité avec les normes de l'Initiative Milieu de travail 2.0 ainsi qu'en procédant à la réingénierie de la technologie sur laquelle reposent les systèmes administratifs en vue d'une optimisation de la gestion de l'information.	Avril 2012	Septembre 2017	1.5.6 Services de gestion de l'information 1.5.7 Services des technologies de l'information 1.5.8 Services de gestion des biens immobiliers
Adopter des pratiques opérationnelles efficaces et plus simples et ménager ainsi des possibilités de transfert des compétences et des connaissances, de rationalisation des processus et d'autonomie des employés.	Janvier 2015	Permanente	1.5.1 Services de gestion et de surveillance 1.5.2 Services de communications 1.5.4 Services de gestion des ressources humaines 1.5.5 Services de gestion des finances 1.5.6 Services de gestion de l'information

Analyse des risques

En donnant suite aux principaux engagements énoncés par le nouveau gouvernement, le Secrétariat s'expose à plusieurs risques. Le Secrétariat a accepté un risque stratégique afin de produire de meilleurs résultats pour les Canadiens. Il existe par ailleurs des risques externes inhérents au contexte des opérations du Secrétariat. Ces derniers sont plus difficiles à atténuer et ils impliquent d'apprendre à faire preuve de résilience dans le cadre des contrôles et des processus organisationnels. Le Secrétariat devra faire preuve d'un regain d'attention et de leadership si les risques externes décrits ci-dessous devaient se concrétiser.

Risque stratégique

Le début du mandat d'un gouvernement s'accompagne d'attentes élevées en matière de résultats, notamment sur le plan de la réalisation d'un programme de gestion global et ambitieux. Pour bon nombre des initiatives prioritaires, le Secrétariat doit non seulement repenser le fonctionnement des activités du gouvernement afin d'atteindre des résultats durables, mais il doit également tenir

compte du fait que les intervenants ont des conceptions différentes de ce que l'on doit réussir à réaliser. De plus, un nombre important des engagements qui ont été pris exigent une grande collaboration interministérielle. Dans ces circonstances, il est possible qu'en dépit de la solide expérience du Secrétariat, certaines des priorités ne donnent pas les résultats escomptés ou qu'elles ne soient pas mises en œuvre au rythme souhaité. Le Secrétariat gère ce risque en accordant une attention particulière à la planification, à la gestion de projets et à la surveillance.

Risques externes

Le Secrétariat évolue actuellement dans un environnement qui l'obligera à composer avec des ressources ciblées afin de donner suite à plusieurs de ses initiatives prioritaires. Étant donné que les prévisions laissent entrevoir un contexte économique difficile pour le Canada et que la baisse du prix du pétrole entraîne une réduction des revenus, il est possible que l'on soit contraint de procéder à une réaffectation radicale des ressources afin de stimuler l'économie. Dans un tel cas de figure, le Secrétariat serait obligé de réorienter ses ressources vers les secteurs prioritaires afin de soutenir le programme de gestion. Il gérera le risque associé à cette perte de marge de manœuvre financière en surveillant de près les dépenses, le rendement et les résultats.

Par ailleurs, il est possible que l'apparition de nouveaux modes de travail engendrés par les changements technologiques ait une incidence sur la souplesse de la fonction publique et sur l'image du gouvernement du Canada en tant qu'employeur moderne. Afin d'attirer, de maintenir en poste et de mobiliser les personnes compétentes et talentueuses nécessaires pour répondre aux besoins des ministères fédéraux, il conviendra de se pencher sur les difficultés liées à la rigidité du système, notamment sur la question de la mobilité des employés au sein du secteur public, mais également entre secteurs public et privé ainsi que sur la nécessité d'assouplir les régimes de travail. Le Secrétariat gère ce risque en identifiant et en définissant les lacunes en matière de compétences ainsi qu'en favorisant les affectations dans les secteurs prioritaires.

En outre, l'engagement qu'a pris le Secrétariat d'offrir de meilleurs services aux Canadiens repose largement sur le recours à la technologie. Cependant, la rapidité des changements technologiques ainsi que la fréquence accrue des cybermenaces de plus en plus sophistiquées pourraient compromettre les systèmes d'information du gouvernement, son infrastructure et ses données, entraînant du même coup un risque de perturbations majeures pour les programmes et services offerts par le gouvernement. Pour faire face à ce risque permanent, le Secrétariat, à titre de responsable des directives et de la politique sur la sécurité des technologies de l'information (TI), continuera de collaborer largement avec d'autres ministères afin de contrer de façon proactive ces menaces. Le Secrétariat travaille à l'uniformisation des activités de coordination des incidents et élabore actuellement des outils et des politiques afin d'assurer une meilleure résilience des systèmes de TI.

Le Secrétariat mettra l'accent sur les quatre grands risques décrits ci-dessous. Pour chacun des risques, une stratégie d'intervention a été préparée, notamment des mesures d'atténuation précises. Ces risques et les mesures d'atténuation qui y sont associées feront l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'année.

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes
Risque stratégique		
Lenteur de la mise en œuvre Si le Secrétariat n'est pas en mesure de les mettre en œuvre efficacement, ses initiatives prioritaires pourraient ne pas donner de résultats durables ou leur mise en œuvre pourrait prendre plus de temps que prévu.	Afin d'atténuer ce risque, le Secrétariat devra attirer davantage l'attention de la direction sur l'exécution, les résultats et la responsabilisation. Cela englobe les activités suivantes : • élaborer des chartes de projet qui présentent des activités et des produits livrables précis, des indicateurs de rendement clés, des rôles et responsabilités clairs et des échéanciers réalistes de même que des mesures adéquates de surveillance et de contrôle; • mobiliser les partenaires clés pendant tout le cycle de vie des projets à l'aide des structures de gouvernance en place; • organiser des réunions régulières pour faire le point, s'assurer que les plans sont respectés et gérer rapidement les retards.	1.1 Soutien et surveillance en matière de prise de décisions 1.2 Développement et surveillance des politiques de gestion 1.3 Conception et prestation des programmes pangouvernementaux

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes
Risques externes		
Perte de marge de manœuvre financière Le risque d'un ralentissement économique à l'échelle mondiale est susceptible d'influer sur l'économie canadienne et le Secrétariat pourrait être contraint de réorienter radicalement les ressources afin de pouvoir réaliser ses initiatives prioritaires.	Le Secrétariat veillera à réduire l'impact de ce risque en prenant les mesures suivantes : • surveiller étroitement les dépenses afin que l'on affecte les ressources stratégiques en connaissance de cause; • examiner les dépenses des programmes et les dépenses fiscales avec le sous-ministre des Finances et évaluer la capacité des ministères à réaliser les programmes prioritaires; • établir une provision pour risques dans le cadre du processus d'approvisionnement afin de faire face aux changements apportés aux estimations fondées; • établir des plans d'urgence ou une série d'options pour chacune des initiatives prioritaires du Secrétariat.	1.1 Soutien et surveillance en matière de prise de décisions
Incapacité à attirer des personnes talentueuses et à faire correspondre talents et besoins Face à l'apparition de nouveaux modes de travail résultant des changements technologiques et sociaux, les ministères fédéraux pourraient avoir de plus en plus de difficultés à attirer et à mobiliser des personnes très talentueuses du fait de la rigidité du système en place.	Le Secrétariat s'attachera à obtenir un effectif souple en prenant les mesures suivantes : • réviser les politiques sur la gestion des ressources humaines du Conseil du Trésor afin de s'assurer que les exigences qu'elles contiennent permettent d'obtenir un effectif très performant et souple; • collaborer avec les ministères partenaires pour améliorer les programmes de recrutement, de formation et de perfectionnement; • lancer un projet pilote interministériel d'un an offrant des micromissions internes afin de répondre aux besoins de la direction en termes de personnel temporaire et compétent; • rationaliser les processus et les projets au Secrétariat, ce qui passe par une gestion du changement et des ressources dédiées à la simplification des processus et des projets tout en imposant un minimum de répercussion sur les opérations normales.	1.2 Développement et surveillance des politiques de gestion

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes
Infraction à la cybersécurité L'évolution constante des cybermenaces ciblant les ministères fédéraux pourrait compromettre les systèmes d'information, l'infrastructure et les données du gouvernement et amener le Secrétariat à devoir coordonner des mesures et à intervenir afin de faire face à un risque de perturbations majeures pour les services.	Le Secrétariat continuera de collaborer largement avec d'autres ministères afin d'atténuer le risque de cybermenaces qui évoluent rapidement. Les efforts seront concentrés sur les activités suivantes : • uniformiser la capacité de coordination en cas d'incidents; • élaborer des initiatives et des stratégies de gestion de l'information ministérielles afin de réduire au minimum le risque pour les fonds de renseignements du gouvernement du Canada; • mettre au point des outils permettant aux organisations fédérales de créer des programmes et des services sécuritaires et résilients; • assurer une supervision et un suivi de concert avec les principaux organismes de sécurité (dont le Centre de la sécurité des télécommunications Canada et Services partagés Canada); • apporter un soutien à Sécurité publique Canada dans le cadre de l'examen des mesures existantes destinées à protéger les Canadiens et notre infrastructure essentielle contre les cybermenaces en collaboration avec d'autres ministères; • surveiller la bonne exécution des initiatives visant à faire évoluer les fonctions administratives à l'échelle de l'organisation, y compris le Plan de transformation de Services partagés Canada.	1.2 Développement et surveillance des politiques de gestion 1.3 Conception et prestation des programmes pangouvernementaux

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
6 570 806 029	6 570 806 029	6 573 180 816	6 564 300 694

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Sommaire de la planification budgétaire pour le résultat stratégique et pour les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2013-2014	Dépenses 2014-2015	Dépenses projetées 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
Résultat stratégique : Une bonne gouvernance et une saine intendance en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens							
Soutien et surveillance en matière de prise de décisions	s.o.	s.o.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Développement et surveillance des politiques de gestion	s.o.	s.o.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Conception et prestation des programmes pangouvernementaux	s.o.	s.o.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Résultat stratégique : Le gouvernement est bien géré et responsable, et les ressources sont affectées pour atteindre les résultats							
Cadres de gestion	[illegible]	[illegible]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Gestion des ressources humaines	[illegible]	[illegible]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Gestion des dépenses	[illegible]	[illegible]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Gestion des finances	[illegible]	[illegible]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total partiel	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Services internes – Total partiel	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Nota : Toute différence mineure dans les chiffres est attribuable à l'arrondissement.

En 2015-2016, le Secrétariat a révisé son architecture d'alignement des programmes afin de mieux refléter ses activités opérationnelles de base et de contribuer aux résultats attendus. En raison des différences marquées entre la précédente architecture et l'architecture actuelle des programmes, les chiffres correspondant à la tendance historique des dépenses présentées dans les colonnes 2013-2014 et 2014-2015 n'ont pas été reportés.

Le tableau qui précède montre :

- les dépenses réelles de 2013-2014 et de 2014-2015 d'après les Comptes publics;
- les dépenses projetées pour 2015-2016, qui traduisent les autorisations reçues à ce jour, y compris les contributions en cours d'exercice d'autres ministères fédéraux au titre de l'Initiative fédérale de transformation des services administratifs pilotée par le Secrétariat;
- les dépenses prévues pour 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 qui correspondent aux engagements du gouvernement énoncés dans les lettres de mandat adressées aux ministres.

On trouvera de plus amples renseignements au sujet des dépenses prévues à la section II : *Analyse des programmes par résultat stratégique*.

Le programme Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique représente la plus grosse part des dépenses prévues du Secrétariat. En moyenne, le Conseil du Trésor approuve près de 50 p. 100 des dépenses de ce programme dont le transfert est effectué à d'autres organisations fédérales pour des postes comme les éventualités du gouvernement, les initiatives pangouvernementales, les exigences en matière de rémunération, le report des budgets de fonctionnement et des immobilisations ainsi que les dépenses salariales (crédits centraux 5, 10, 15, 25, 30 et 33). Le financement total à la disposition du Secrétariat est réduit en conséquence. Les 50 p. 100 restants représentent les paiements en tant qu'employeur de la fonction publique, qui servent à payer la part de l'employeur des cotisations aux régimes de pension et d'avantages sociaux des employés, y compris les postes législatifs.

Les dépenses réelles ont augmenté de 329 millions de dollars entre 2013-2014 et 2014-2015. Cette augmentation résulte principalement d'un déficit qu'il a fallu combler au chapitre du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) afin de verser des prestations destinées au nombre croissant de membres des Forces armées canadiennes libérés pour des raisons médicales à l'issue de la mission en Afghanistan ainsi que de la mise en œuvre des changements apportés au Régime de soins de santé de la fonction publique totalisant 269 millions de dollars. À cela s'ajoute une augmentation de 61,6 millions de dollars principalement attribuable aux nouveaux fonds reçus pour le paiement d'un règlement hors cour aux demandeurs admissibles en vertu du recours collectif *White intenté contre Sa Majesté – Buote (Succession) c. Canada, 2014 FC 773 (CanLII)* qui portait sur l'abolition de la disposition compensatoire de la *Loi sur les pensions* en vertu du Régime d'assurance-invalidité de longue durée de la Gendarmerie royale du Canada.

Les dépenses projetées pour 2015-2016 devraient augmenter de 2,5 milliards de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2014-2015. Une somme approximative de 2,3 milliards de dollars est en grande partie attribuable au financement des crédits centraux dont l'attribution par le Conseil du Trésor à d'autres organisations n'a pas encore été effectuée. Le total est compris dans les niveaux de référence du Secrétariat au début de l'exercice financier. Le montant total est réduit au fur et à mesure que les organisations sollicitent divers montants qui leur sont finalement attribués. Le montant restant, soit 0,2 milliard de dollars, est principalement attribuable aux fonds reçus en 2015-2016 afin de redresser la situation financière du RARM et de financer un fonds pour éventualités pour le RSSFP.

Les dépenses prévues devraient augmenter de 867 millions de dollars en 2016-2017 par rapport aux dépenses projetées pour 2015-2016, et ce, principalement afin de refléter un financement des crédits centraux pour l'ensemble des niveaux de référence qui est compensé par le financement du RARM et du RSSFP de 2015-2016 mentionné précédemment.

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues devraient diminuer de 6,5 millions de dollars, en grande partie du fait de l'élimination graduelle de l'Initiative de renouvellement du milieu de travail et du report de la Stratégie de mieux-être et de productivité au travail effectué afin de respecter les échéanciers de projets affectés par le processus continu de négociation collective.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues en 2016-2017 avec le cadre pangouvernemental[viii] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016-2017
Une bonne gouvernance et une saine intendance en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens	Soutien et surveillance en matière de prise de décisions	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	50 579 535
	Développement et surveillance des politiques de gestion	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	68 090 606
	Conception et prestation des programmes pangouverne-mentaux	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	53 256 595

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016-2017
	Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	6 333 254 397

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	s.o.
Affaires sociales	s.o.
Affaires internationales	s.o.
Affaires gouvernementales	6 505 181 133

Nota : Les chiffres ci-dessus n'incluent pas les Services internes.

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Dépenses totales prévues de 6,6 milliards de dollars pour 2016-2017

Pour l'exercice 2016-2017, les dépenses prévues du Secrétariat s'élèvent à 6,6 milliards de dollars. Cela comprend 3,6 milliards de dollars (54,1 p. 100) pour les crédits centraux (sur approbation du Conseil du Trésor) destinés à bonifier les crédits des ministères.

La majeure partie du solde de 2,8 milliards de dollars (42,31 p. 100) se rapporte à l'appui que le Secrétariat apporte au Conseil du Trésor en tant qu'employeur de l'administration publique centrale.

Ces fonds sont utilisés aux fins suivantes :

- les régimes de retraite, les avantages sociaux et les assurances de la fonction publique, y compris le versement de la partie des cotisations de l'employeur pour les soins de santé, le maintien du revenu et l'assurance-vie;
- les paiements liés aux régimes d'assurance-maladie provinciaux;
- les paiements des charges sociales provinciales et de la taxe de vente du Québec sur les primes d'assurance;
- le provisionnement des déficits actuariels de la Caisse de retraite de la fonction publique.

Le reste, soit 0,2 milliard de dollars (3,6 p. 100), a directement trait aux activités du Secrétariat et à ses quatre autres programmes : Soutien et surveillance en matière de prise de décisions, Développement et surveillance des politiques de gestion, Conception et prestations des programmes pangouvernementaux, et Services internes.

Tendances relatives aux dépenses de programme (crédit 1) du ministère

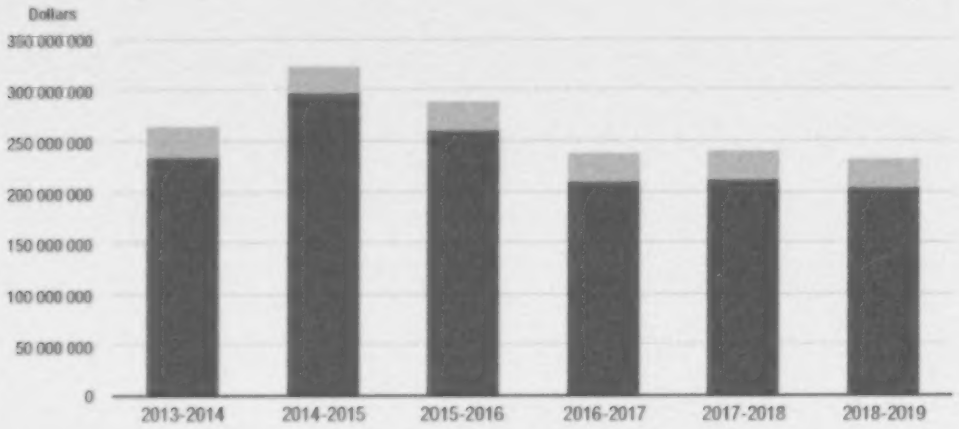

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporisés – anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	29 075 263	27 477 862	27 622 650	28 020 193	27 981 239	27 895 587
Crédits votés	234 224 053	295 850 911	260 551 184	209 531 439	211 951 180	203 150 710
Total	263 299 316	323 328 773	288 173 834	237 551 632	239 932 419	231 046 297

Le profil des dépenses de fonctionnement du Secrétariat comprend les salaires, les coûts non salariaux pour l'exécution des programmes et les postes législatifs constitués de cotisations de l'employeur aux régimes de prestations des employés du Secrétariat.

Le total des dépenses de programme a progressé de 60 millions de dollars de 2013-2014 à 2014-2015, ce qui est attribuable en grande partie au nouveau financement reçu pour un règlement hors cour aux demandeurs admissibles en vertu du recours collectif White. La diminution subséquente entre les dépenses réelles de 2014-2015 et les dépenses projetées de 2015-2016 est surtout liée au paiement du même règlement hors cour compensé par les contributions reçues d'autres ministères pour l'Initiative fédérale de transformation des services administratifs.

La diminution de 51 millions de dollars de 2015-2016 à 2016-2017 est largement attribuable aux contributions reçues pour l'Initiative fédérale de transformation des services administratifs; au nouveau financement reçu pour le règlement hors cour versé au reste des demandeurs admissibles en vertu du recours collectif White et au report du budget de fonctionnement (fonds inutilisés admissibles de l'exercice précédent).

Les dépenses de programme devraient diminuer de 6,5 millions de dollars de 2016-2017 à 2018-2019, ce qui tient en grande partie à l'élimination graduelle de l'Initiative de renouvellement du milieu de travail et au report de la Stratégie de mieux-être et de productivité au travail pour respecter les échéanciers de projets qui ont été touchés par le processus continu de négociation collective.

Tendances relatives aux dépenses – Paiements en tant qu'employeur de la fonction publique (crédit 20) et divers autres postes législatif

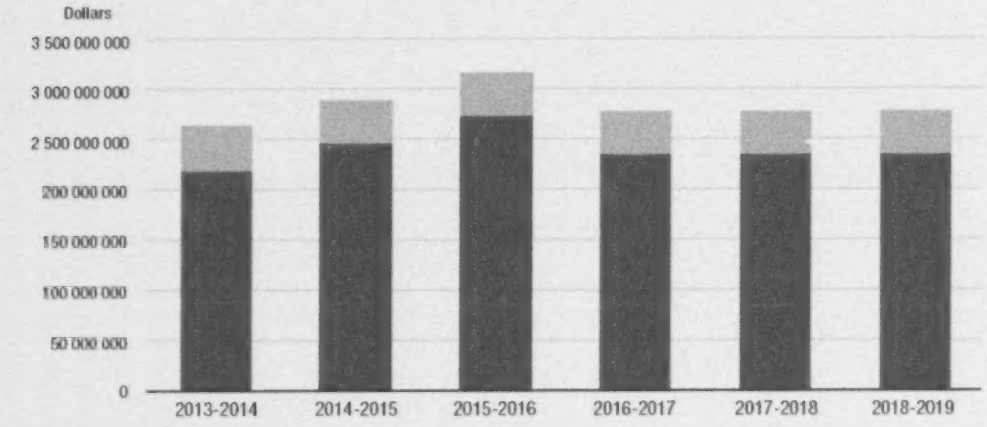

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporisés – anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	443 088 925	444 049 205	443 000 000	443 000 000	443 000 000	443 000 000
Crédits votés	2 186 132 708	2 454 311 704	2 719 270 604	2 337 061 397	2 337 061 397	2 337 061 397
Total	2 629 221 633	2 898 360 909	3 162 270 604	2 780 061 397	2 780 061 397	2 780 061 397

Les dépenses afférentes aux paiements versés en tant qu'employeur de la fonction publique et aux postes législatifs représentent les cotisations patronales requises aux termes des divers régimes d'assurance parrainés par le gouvernement du Canada. Ces montants englobent également les postes législatifs correspondant aux sommes payées en application de *Loi sur la mise au point des pensions du service public*[viii] (LMPPSP) ainsi que les cotisations patronales prévues par la *Loi sur la pension de la fonction publique*[ix] (LPFP), la *Loi sur l'assurance-emploi*[x] et d'autres lois.

Les paiements versés en tant qu'employeur de la fonction publique ont augmenté de 269 millions de dollars entre 2013-2014 et 2014-2015. Ce montant a principalement servi à combler un déficit du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) visant à verser des prestations au nombre accru de membres des Forces armées canadiennes libérés pour des raisons médicales à l'issue de la mission en Afghanistan. Cette augmentation tient également à la mise en œuvre des changements apportés au Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) négociés en 2014, qui ont eu pour effet de relever les primes des pensionnés afin d'instaurer le partage à parts égales des coûts avec les pensionnés d'ici le 1er avril 2018.

Les dépenses prévues au titre des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique devraient progresser de 264 millions de dollars de 2014-2015 à 2015-2016. L'augmentation prévue vise à absorber un manque à gagner afin de faire passer le Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) à un état excédentaire. Elle permet également de mettre en place un fonds pour éventualités pour le Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) destiné à faire face à une éventuelle augmentation du nombre des réclamations ou des coûts par réclamation du régime et de prendre en compte une hausse des charges sociales découlant d'un éventuel renouvellement des conventions collectives. Ces augmentations sont en partie compensées par une diminution des dépenses du Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique résultant de l'exonération du taux de prime entrée en vigueur le 1er janvier 2015 et reconduite le 1er janvier 2016.

Les dépenses prévues par la suite pour 2016-2017 devraient diminuer de 382 millions de dollars par rapport à 2015-2016. Cette diminution représente le paiement forfaitaire en vertu du RARM en 2015-2016 qui a permis un retour à un excédent du régime et un financement pour éventualités pour le crédit 20.

On ne prévoit pas de changements aux dépenses prévues entre 2016-2017 et 2018-2019.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits opérationnels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2016-2017[xi].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Une bonne gouvernance et une saine intendance en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Rang occupé par le Canada suivant les indicateurs de gouvernance mondiaux de la Banque mondiale – indicateur 3 « Efficacité du gouvernement »	Figurer parmi les 10 premiers pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Tous les ans

Programme 1.1 : Soutien et surveillance en matière de prise de décisions

Description

Par l'intermédiaire du programme Soutien et surveillance en matière de prise de décisions, le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor dans son rôle de conseil de gestion du gouvernement du Canada et de bureau du budget du cycle des dépenses pangouvernementales. Il s'agit d'appuyer les efforts de promotion du gouvernement en matière d'optimisation des ressources et de résultats pour les Canadiens au moyen de divers programmes et diverses activités.

Le Secrétariat atteint les résultats du programme en fournissant des conseils stratégiques indépendants, des analyses et une orientation, et en assurant la surveillance des programmes, des activités et des dépenses. Le Secrétariat examine les présentations des ministères, formule des recommandations au Conseil du Trésor, en plus de coordonner l'affectation des dépenses aux différents programmes et organisations du gouvernement et de produire des rapports à ce sujet.

Soutien et surveillance en matière de prise de décisions en pourcentage des dépenses opérationnelles prévues du Secrétariat en 2016-2017

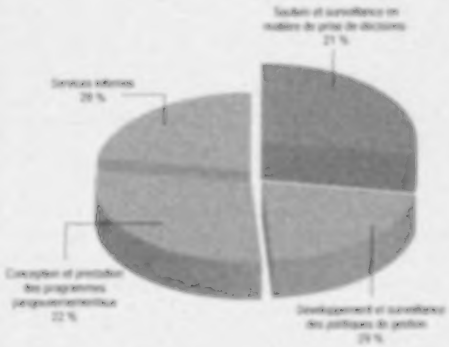

Soutien et surveillance en matière de prise de décisions en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017

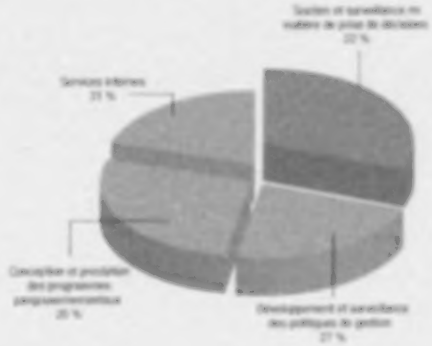

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018 2019
49 543 385	50 579 535	49 568 557	49 973 390

* Les dépenses prévues ont été rajustées au niveau des programmes pour correspondre aux engagements du gouvernement, comme il est précisé dans la lettre de mandat adressée au président du Conseil du Trésor.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018 2019
392	388	390

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le Secrétariat favorise l'optimisation des ressources et des résultats pour les Canadiens dans les programmes et les activités.	Les organisations fédérales indiquent que le Secrétariat fournit un examen critique efficace.	70 %	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Pour l'exercice 2016-2017, le Secrétariat redoublera d'efforts en vue de promouvoir l'optimisation des ressources et des résultats pour les Canadiens dans ses programmes et activités. Ce programme visera principalement à collaborer avec les organismes centraux pour mettre en œuvre les mesures budgétaires de façon plus rapide et contribuer à permettre au Parlement de mieux examiner les dépenses gouvernementales. Le programme favorisera également le recours à des approches novatrices en matière d'élaboration des politiques et d'exécution des programmes pour régler les problèmes existants.

Sous-programme 1.1.1 : Soutien des décisions du Cabinet

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Soutien des décisions du Cabinet, le Secrétariat appuie le processus décisionnel en fournissant des conseils relatifs à l'affectation des ressources, aux risques, au respect des règles et des politiques, ainsi qu'à l'harmonisation avec les objectifs et les priorités du gouvernement du Canada. L'objectif est de fournir au Conseil du Trésor et aux autres comités du Cabinet les meilleurs conseils et analyses possibles en ce qui concerne les présentations ministérielles afin d'atteindre des résultats pour les Canadiens.

Le Secrétariat atteint les résultats du sous-programme en examinant les présentations au Conseil du Trésor et des mémoires au Cabinet et en fournissant des conseils et une orientation à cet égard. Le Secrétariat veille à faire une analyse critique des propositions soumises au Cabinet, ce qui comprend les stratégies de rendement et les plans de mise en œuvre. Il appuie également le Conseil du Trésor en tant que comité de ministres en examinant les règlements et les décrets adoptés par le gouverneur en conseil.

Soutien des décisions du Cabinet en pourcentage des dépenses prévues du Secrétariat en 2016-2017 pour le soutien et la surveillance en matière de prise de décisions

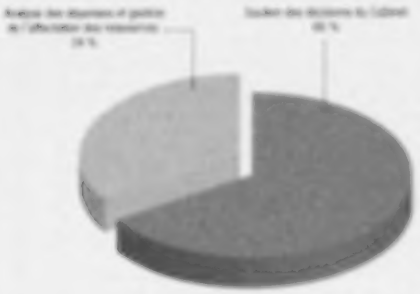

Soutien des décisions du Cabinet en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017 pour le soutien et la surveillance en matière de prise de décisions

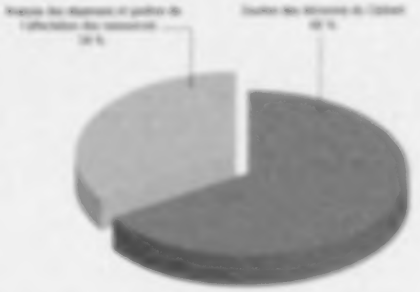

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
33 600 020	33 507 728	33 615 327

* Des précisions sont fournies au niveau des sous-programmes seulement lorsque les écarts sont importants.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
256	259	259

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le Cabinet prend des décisions qui reposent sur des éléments probants	Pourcentage de documents du Cabinet pertinents comportant de l'information sur le rendement, l'évaluation et l'établissement des coûts de qualité (conformément aux lignes directrices du Secrétariat)	100 %	Mars 2017
L'information sur l'établissement des coûts est transparente et de grande qualité pour appuyer le processus décisionnel	Exactitude des estimations des coûts présentées au Parlement par rapport aux coûts réels	À déterminer*	Mars 2017

* Les données de base seront recueillies au cours de l'exercice 2016-2017 en vue d'établir des objectifs et de rendre compte des résultats dans le prochain rapport sur les plans et les priorités du Secrétariat.

Faits saillants de la planification

Le Cabinet et le Parlement doivent compter sur des renseignements sur le rendement et les finances qui sont exacts et présentés au moment opportun afin de pouvoir prendre des décisions éclairées. À l'heure actuelle, moins de la moitié des grands ministères ont recours à de l'information provenant de leurs stratégies et cadres de mesure du rendement, de leurs évaluations et d'autres outils de gestion axés sur les résultats afin d'étayer leurs propositions au Cabinet. De plus, la capacité de déterminer les coûts des propositions législatives et des programmes varie entre les ministères.

Les initiatives prioritaires prévues sont les suivantes :

- Renouveler la *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* ainsi que le Guide pour la préparation des présentations au Conseil du Trésor afin d'améliorer l'information concernant l'affectation des ressources, la mesure du rendement et la reddition de comptes au Parlement et aux Canadiens.
- Améliorer l'analyse des coûts ministériels pour l'ensemble des mesures législatives et programmes proposés à l'aide d'une approche normalisée d'estimation du coût des propositions.

Sous-programme 1.1.2 : Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources, le Secrétariat fournit des conseils et des analyses concernant les dépenses du gouvernement, y compris la rémunération du personnel. Il appuie également la prise de décisions en fournissant des renseignements fiables, détaillés et opportuns au Parlement et au public, ainsi qu'en établissant des rapports sur les dépenses et l'affectation des ressources. L'objectif consiste à promouvoir la responsabilisation et la transparence en matière de gestion des dépenses du gouvernement.

Le Secrétariat atteint les résultats du sous-programme en collaboration avec les ministères et les organismes fédéraux, ainsi que la plupart des sociétés d'État et en menant des recherches et des analyses sur la tendance en matière de dépenses, afin d'appuyer la planification des dépenses, l'affectation des ressources, la prise de décisions et la gestion axées sur les résultats.

Dans le cadre de ce sous-programme, il faut également rendre compte des dépenses parlementaires au Parlement et à la population canadienne.

Ce sous-programme relève principalement de la *Loi sur la gestion des finances publiques*[xv] ainsi que des lois de crédit associées aux budgets de dépenses.

Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources en pourcentage des dépenses prévues du Secrétariat en 2016-2017 pour le soutien et la surveillance en matière de prise de décisions

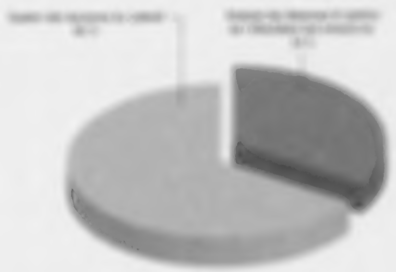

Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017 pour le soutien et la surveillance en matière de prise de décisions

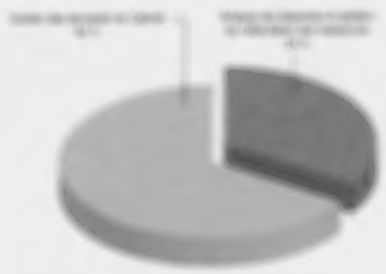

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
16 979 514	16 880 829	16 339 083

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
130	129	130

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les dépenses du gouvernement sont présentées au moment opportun et gérées de manière efficace	Les états financiers consolidés du gouvernement du Canada reçoivent une opinion d'audit non modifiée du vérificateur général du Canada	Oui, tout le temps	Décembre 2016
	Pourcentage des mesures budgétaires en vigueur prises en compte dans le budget des dépenses au cours d'un exercice	100 %	Mars 2017

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les ressources correspondent aux priorités	Montant total des dépenses consacré aux priorités et à l'organisation	À déterminer[1]	Mars 2017

[1] Les données de base seront recueillies au cours de l'exercice 2016-2017 en vue d'établir des objectifs et de rendre compte des résultats dans le prochain rapport sur les plans et les priorités du Secrétariat.

Faits saillants de la planification

Il est possible de mettre en œuvre les mesures budgétaires plus rapidement et d'améliorer l'information soumise au Parlement en vue de l'examen critique des dépenses du gouvernement.

À l'heure actuelle, un certain temps peut s'écouler entre le moment où une initiative est annoncée et le moment où l'organisation reçoit son financement. De plus, les problèmes que les programmes fédéraux tentent de traiter sont souvent complexes et les solutions ne sont pas évidentes. L'innovation en matière des programmes et de politiques, éclairée par des essais continus et une évaluation du potentiel des nouvelles approches, pourrait contribuer à résoudre ces problèmes. Il est possible d'explorer la possibilité de mettre en place des exigences ou des mandats particuliers afin de garantir que les ministères mettent à l'essai et mesurent de nouvelles approches et en tirent des leçons.

Les initiatives prioritaires prévues sont les suivantes :

- Collaborer avec le Bureau du Conseil privé afin d'améliorer la reddition de comptes au Parlement en renforçant la surveillance de l'argent des contribuables ainsi que la clarté et la cohérence des rapports financiers et en assurant une cohérence et une harmonisation maximales entre le budget fédéral et le Budget des dépenses, ainsi que le Budget des dépenses et les Comptes publics.
- Collaborer avec les ministères afin de s'assurer qu'un pourcentage fixe du financement des programmes est consacré à l'expérimentation de nouvelles approches permettant de faire face aux problèmes existants et de mesurer les effets des programmes.

Programme 1.2 : Développement et surveillance des politiques de gestion

Description

Par l'intermédiaire du programme Développement et surveillance des politiques de gestion, le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor dans son rôle lié à l'établissement de principes de gouvernance et de gestion efficaces grâce à une orientation stratégique pangouvernementale dans des secteurs ciblés. L'objectif consiste à créer un cadre de politique sur la saine gestion à l'intention du gouvernement du Canada.

Le Secrétariat atteint les résultats de ce programme en communiquant clairement les attentes en matière de gestion aux administrateurs généraux et en adoptant des approches fondées sur des principes et l'analyse des risques en matière de surveillance de la conformité aux politiques. Le Secrétariat examine, appuie et surveille les politiques et dirige leur mise en œuvre, et il évalue le rendement ministériel en fonction de diverses composantes de gestion. Il mobilise également les collectivités fonctionnelles et entreprend des démarches de sensibilisation et de surveillance pour promouvoir le respect des politiques et le renforcement des capacités des collectivités fonctionnelles.

Ce programme repose sur différentes lois comme la *Loi sur la gestion des finances publiques*[xiii] et la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*[xiv].

Développement et surveillance des politiques de gestion en pourcentage des dépenses opérationnelles prévues du Secrétariat en 2016-2017

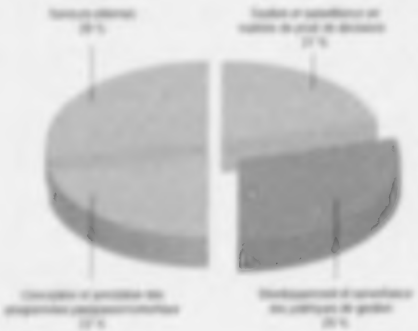

Développement et surveillance des politiques de gestion en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017

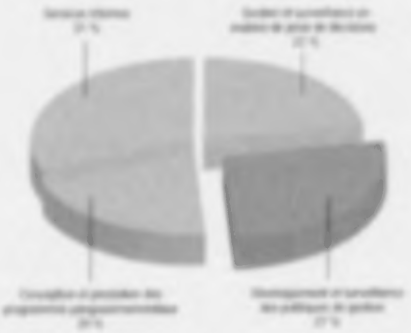

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
67 614 269	68 090 606	68 236 105	66 819 202

* Les dépenses prévues ont été rajustées au niveau des programmes pour correspondre aux engagements du gouvernement, comme il est précisé dans la lettre de mandat adressée au président du Conseil du Trésor.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
493	483	477

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un ensemble de politiques rationalisées qui appuient la gestion moderne	Pourcentage des instruments de politique qui ont été rationalisés	90 %	Mars 2017
	Pourcentage de ministères qui ont mis en œuvre des politiques renouvelées selon l'échéancier établi	90 %	Mars 2018
	Pourcentage d'organisations qui indiquent que le nouvel ensemble de politiques a été rationalisé	75 %	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Secrétariat gère actuellement plus de 200 instruments de politique du Conseil du Trésor, dont 8 cadres, 74 politiques, 73 directives et 79 normes, ce qui crée une situation où les responsabilités ne sont pas clairement établies et où les règles et les incitatifs sont difficiles à trouver et à appliquer.

Les initiatives prioritaires prévues sont les suivantes :

- Rationaliser l'ensemble des politiques du Conseil du Trésor en présentant des incitatifs et des règles qui définissent clairement les responsabilités et qui sont faciles à trouver et à comprendre.

Sous-programme 1.2.1 : Politique de gestion des finances

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Politique de gestion des finances, le Secrétariat fournit une orientation aux organisations fédérales sur l'administration efficace de l'argent des contribuables et des biens du gouvernement. Ce sous-programme permet de renforcer la gestion des finances, la gestion des biens immobiliers et du matériel, la planification des investissements, la gestion de projets ainsi que les acquisitions à l'échelle de la fonction publique fédérale. Il vise à promouvoir une saine administration et une optimisation des ressources, à fournir une orientation sur la normalisation de la gestion des ressources publiques, notamment en ce qui concerne la gestion des finances et la gestion des actifs et des services acquis dans l'ensemble du gouvernement du Canada.

Pour atteindre les résultats du sous-programme, le Secrétariat élabore et tient à jour des politiques, des directives et des pratiques; soutient des collectivités fonctionnelles viables et professionnelles (p. ex. finances, approvisionnement, gestion du matériel, biens immobiliers); surveille le rendement et la conformité des ministères; et aide à améliorer l'efficacité globale des activités du gouvernement. Cela comprend des activités de développement des collectivités fonctionnelles, des activités d'apprentissage et de sensibilisation.

Ce sous-programme relève principalement de la *Loi sur la gestion des finances publiques*[xv].

Politique de gestion des finances en pourcentage des dépenses prévues du Secrétariat en 2016-2017 pour le développement et la surveillance des politiques de gestion

Politique de gestion des finances en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017 pour le développement et la surveillance des politiques de gestion

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
13 356 119	13 369 822	13 563 737

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
89	88	88

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les politiques de gestion des finances font efficacement la promotion de la saine intendance et de l'optimisation des ressources à l'échelle du gouvernement du Canada	Pourcentage des organisations qui ont mis en œuvre un programme de surveillance continue axé sur l'analyse des risques dans les trois secteurs de contrôle afin d'assurer l'efficacité de leurs contrôles internes en matière de rapports financiers	80 %	Mars 2017
	Pourcentage des organisations qui ont respecté les principales exigences de la politique de gestion des services acquis et des actifs	80 %	Mars 2017
De concert avec Services publics et Approvisionnement Canada, les approvisionnements publics sont plus faciles et offrent le meilleur rapport qualité-prix	Pourcentage de tous les contrats ministériels où l'on a eu recours à des offres à commandes obligatoires ou non obligatoires	20 %	Mars 2017
	Pourcentage des contrats de plus de 25 000 $ attribués dans le cadre d'un processus concurrentiel	80 %	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Les politiques du Conseil du Trésor liées aux approvisionnements et à certains secteurs de la gestion des finances sont désuètes et n'appuient pas l'innovation et la prise de risque de manière réfléchie. Cette situation a une incidence sur de nombreux programmes et services du gouvernement du Canada, de même que le travail de plus de 22 000 fonctionnaires qui prennent part à l'examen des opérations financières et de la gestion des actifs ainsi qu'à la reddition de comptes sur ces points.

Les initiatives prioritaires prévues sont les suivantes :

- Moderniser l'approche du gouvernement du Canada en ce qui concerne la fonction de contrôleur.
- Collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada pour moderniser les processus d'approvisionnement en adoptant des pratiques qui sont plus simples et moins lourdes sur le plan administratif et qui permettent de mieux contribuer aux grands objectifs économiques, sociaux et écologiques.

Sous-programme 1.2.2 : Politique de gestion des personnes

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Politique de gestion des personnes, le Secrétariat appuie les activités du Conseil du Trésor dans son rôle en tant qu'employeur de l'administration publique centrale. Ce sous-programme assure un leadership pangouvernemental au moyen de cadres stratégiques habilitants, de missions stratégiques et d'une infrastructure de prestation des services en ressources humaines visant à atteindre un rendement élevé et l'excellence en leadership au chapitre de la gestion des personnes. Il facilite une gestion financière prudente des ressources dans les domaines de la classification, de la rémunération globale (négociation collective, traitements et salaires, conditions d'emploi, pensions et avantages sociaux) et des relations de travail.

Pour atteindre les résultats du sous-programme, le Secrétariat élabore et surveille la mise en œuvre de cadres stratégiques pour la gestion des cadres, la classification, les valeurs et l'éthique et les langues officielles. Il établit des indicateurs de mesures du rendement de la gestion des personnes, évalue le rendement des organisations au titre de la gestion des personnes et en fait rapport; et recueille et fournit des données fiables et uniformes sur la fonction publique. Ses travaux comprennent des activités de développement des collectivités fonctionnelles ainsi que des activités d'apprentissage et de sensibilisation.

Ce sous-programme relève principalement de la *Loi sur la gestion des finances publiques*[xvi], de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*[xvii], de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*[xviii] et de la *Loi sur les langues officielles*[xix].

Politique de gestion des personnes en pourcentage des dépenses prévues du Secrétariat en 2016-2017 pour le développement et la surveillance des politiques de gestion

Politique de gestion des personnes en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017 pour le développement et la surveillance des politiques de gestion

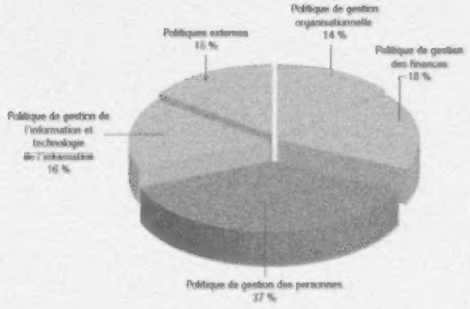

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
24 603 257	25 874 680	24 322 840

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
183	184	181

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un milieu de travail sûr et respectueux dans la fonction publique	Pourcentage des employés qui indiquent que, dans l'ensemble, leur organisation les traite avec respect	Amélioration par rapport aux résultats du SAFF de 2014	Mars 2018
	Pourcentage des employés qui indiquent que leur organisation met tout en œuvre pour créer un milieu de travail qui prévient le harcèlement	Amélioration par rapport aux résultats du SAFF de 2014	Mars 2018
	Pourcentage des employés qui indiquent pouvoir amorcer un processus de recours officiel sans crainte de représailles	Amélioration par rapport aux résultats du SAFF de 2014	Mars 2018
La fonction publique et ses dirigeants reflètent la diversité du Canada	Pourcentage de cadres (par rapport à la disponibilité de l'effectif) qui s'auto-identifient comme • un membre d'une minorité visible • une femme • un Autochtone • une personne handicapée	Amélioration par rapport à l'exercice précédent	Mars 2018
	Pourcentage de bureaux qui offrent des services fédéraux bilingues, lorsque la réglementation l'exige	90 %	Mars 2017
Un milieu de travail sain dans la fonction publique qui appuie la santé mentale	Pourcentage des effectifs de la fonction publique en congé pour invalidité en raison de problèmes de santé mentale	Comparable aux grands employeurs du Canada	Mars 2017

Faits saillants de la planification

La fonction publique est confrontée à certains problèmes de gestion de l'effectif qui doivent être corrigés :

- Santé mentale – 47 p. 100 des demandes de prestations d'invalidité en 2014 étaient liées à des problèmes de santé mentale.
- Diversité et discrimination – trois des quatre groupes d'équité en matière d'emploi (femmes, minorités visibles et Autochtones) sont sous-représentés parmi les cadres de la fonction publique; les femmes, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées continuent d'indiquer qu'ils sont victimes de discrimination dans leur milieu de travail (8 p. 100, 13 p. 100, 15 p. 100 et 26 p. 100 de chacun de ces groupes, respectivement).
- Harcèlement – 19 p. 100 des employés déclarent avoir fait l'objet de harcèlement au travail.
- Langues officielles – 34 p. 100 des 11 500 établissements fédéraux offrent des services bilingues, comme le prévoit la réglementation; ce pourcentage ne comprend pas les services en ligne, les services téléphoniques sans frais et d'autres types de service offerts dans les deux langues officielles, partout au Canada et en tout temps.

Les initiatives prioritaires prévues sont les suivantes :

- Se conformer à la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail.
- Prendre les mesures qui s'imposent afin d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à procéder à des nominations transparentes et fondées sur le mérite, à favoriser l'égalité entre les sexes et à veiller à ce que les Autochtones et les minorités soient mieux représentés dans les postes de direction.
- Prendre les mesures qui s'imposent pour faire de la fonction publique un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence sexuelle.
- En collaboration avec Patrimoine canadien, veiller à ce que tous les services fédéraux soient offerts en parfaite conformité avec la *Loi sur les langues officielles*.

Sous-programme 1.2.3 : Politique de gestion de l'information et des technologies de l'information

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Politique de gestion de l'information et des technologies de l'information, le Secrétariat fournit une orientation stratégique et un leadership aux entreprises et organisations fédérales en matière de tenue de dossiers, de gestion des données, de gestion du contenu Web, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, ainsi que de gestion de la cybersécurité et des technologies de l'information. Il s'agit de protéger l'information comme une fiducie d'intérêt public et de traiter cette information comme un bien stratégique.

Le Secrétariat crée un milieu favorisant l'information ouverte et permettant aux Canadiens d'exercer leur droit d'accéder à l'information et de l'utiliser, tout en protégeant les renseignements personnels contre la collecte, l'utilisation et la divulgation non autorisées. Il s'agit d'encourager l'amélioration continue de la gestion de l'information et des technologies de l'information au sein du gouvernement du Canada en mettant de l'avant les principes et les directives qui appuient l'atteinte des objectifs de transformation organisationnelle du gouvernement du Canada et qui respectent les priorités des ministères.

Pour atteindre les résultats du sous-programme, le Secrétariat élabore et tient à jour les instruments de politique, encourage la collaboration entre les institutions gouvernementales, surveille et supervise le rendement des politiques ministérielles, et fournit un leadership. Cela comprend des activités de développement des collectivités fonctionnelles ainsi que des activités d'apprentissage et de sensibilisation.

Politique de gestion de l'information et des technologies de l'information en pourcentage des dépenses prévues du Secrétariat en 2016-2017 pour le développement et la surveillance des politiques de gestion

Politique de gestion de l'information et des technologies de l'information en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017 pour le développement et la surveillance des politiques de gestion

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
12 188 949	11 831 816	11 953 497

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
78	75	74

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles*	Date de réalisation
Les institutions fédérales gèrent efficacement l'information et la technologie	Pourcentage des organisations qui ont mis en place des stratégies et des plans pour gérer efficacement • l'information • les cybermenaces • la technologie	À déterminer	Mars 2017
Les Canadiens ont rapidement accès à l'information gouvernementale et aux renseignements que le gouvernement détient à leur sujet	Pourcentage des demandes d'accès à l'information reçues dans les délais établis	85 %	Mars 2017
	Pourcentage des demandes de renseignements personnels reçues dans les délais établis	85 %	Mars 2017

* Les données de base seront recueillies au cours de l'exercice 2016-2017 en vue d'établir des objectifs et de rendre compte des résultats dans le prochain rapport sur les plans et les priorités du Secrétariat.

Faits saillants de la planification

Environ 240 institutions fédérales sont assujetties aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. En raison de l'augmentation du nombre de demandes, et de leur complexité, le maintien des normes de service demeure problématique.

La *Loi sur l'accès l'information* n'a pas été sensiblement modifiée depuis 1983 et elle ne tient pas compte de la technologie moderne. Il est possible d'améliorer les programmes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels dans le but d'accroître l'ouverture du gouvernement et de permettre aux Canadiens d'avoir plus facilement accès à l'information gouvernementale et aux renseignements que le gouvernement détient à leur sujet.

Les initiatives prioritaires prévues sont les suivantes :

- Collaborer avec le ministère de la Justice Canada et le Bureau du Conseil privé (Institutions démocratiques) afin d'examiner la *Loi sur l'accès à l'information* et d'y proposer des changements, en vue notamment d'autoriser le commissaire à l'information du Canada à exiger la diffusion de données gouvernementales et d'étendre la portée de la Loi pour en assurer l'application adéquate au Cabinet du Premier ministre, aux cabinets des ministres et aux institutions administratives qui appuient le Parlement et les tribunaux (sous réserve de l'approbation du Cabinet et du financement).
- Permettre aux Canadiens d'avoir un meilleur accès aux renseignements personnels qui les concernent (sous réserve de l'approbation du Cabinet et du financement).

Sous-programme 1.2.4 : Politiques externes

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Politiques externes, le Secrétariat offre une orientation stratégique et des conseils aux organisations fédérales afin de gérer efficacement les services et les communications que le gouvernement du Canada fournit à la population canadienne. De plus, il appuie de saines pratiques de réglementation au profit des citoyens et des intervenants. Les objectifs consistent à promouvoir des relations et des interactions avantageuses, régulières, ouvertes et de qualité entre le gouvernement du Canada, les citoyens et les autres intervenants, et à appuyer la mise en œuvre de la *Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation*.

Pour atteindre les résultats du sous-programme, le Secrétariat fournit une orientation stratégique et des conseils dans les domaines des services, des communications et des règlements du gouvernement du Canada, en plus de surveiller la conformité aux politiques organisationnelles, ce qui comprend des activités de développement des collectivités fonctionnelles ainsi que des activités d'apprentissage et de sensibilisation.

Politiques externes en pourcentage des dépenses prévues du Secrétariat en 2016-2017 pour le développement et la surveillance des politiques de gestion

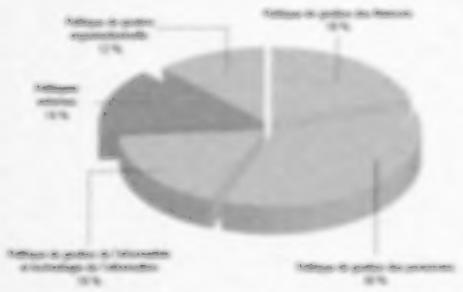

Politiques externes en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017 pour le développement et la surveillance des politiques de gestion

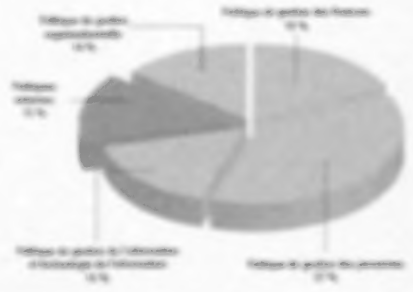

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
9 489 857	8 755 733	8 540 856

* La diminution des dépenses et des ETP prévus est liée à une diminution du financement pour l'initiative de renouvellement du Web

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
78	69	66

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles*	Date de réalisation
Les Canadiens peuvent échanger activement avec le gouvernement du Canada par de nombreux canaux numériques	Pourcentage d'échange au moyen de nombreux canaux numériques	À déterminer	Mars 2017
L'intégrité des activités de publicité du gouvernement est renforcée	Pourcentage de Canadiens qui estiment que les activités de publicité du gouvernement sont justes et impartiales	À déterminer	Mars 2017
La prestation des services fédéraux en ligne est améliorée	Pourcentage des services fédéraux prioritaires offerts en ligne	À déterminer	Mars 2017
	Niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard des services fédéraux (qualité, rapidité et efficience)	À déterminer	Mars 2018
	Pourcentage de services prioritaires dans les principaux ministères qui respectent les normes de service établies	À déterminer	Mars 2017

* Les données de base seront recueillies au cours de l'exercice 2016-2017 en vue d'établir des objectifs et de rendre compte des résultats dans le prochain rapport sur les plans et les priorités du Secrétariat.

Une vaillante de la planification

Les citoyens et les entreprises s'attendent à recevoir des services plus accessibles et de meilleure qualité de la part du gouvernement du Canada; pourtant, un certain nombre de services ne sont pas encore offerts en ligne. Les communications gouvernementales pourraient être mieux adaptées à l'évolution rapide des besoins des citoyens en utilisant la technologie pour communiquer et interagir avec les citoyens au sujet des initiatives, des politiques, des programmes et des services gouvernementaux.

Les initiatives prioritaires prévues sont les suivantes :

- Moderniser la *Politique de communication du gouvernement du Canada* afin de tenir compte du contexte numérique actuel.
- Renforcer la surveillance de la publicité du gouvernement.
- Élaborer une nouvelle stratégie de service visant à créer un guichet unique en ligne pour l'ensemble des services gouvernementaux (sous réserve de l'approbation du Cabinet et du financement).
- Collaborer avec les ministères responsables de la prestation des services afin d'établir de nouvelles normes de rendement ainsi qu'un mécanisme permettant d'évaluer de façon rigoureuse le rendement des services gouvernementaux essentiels et d'en rendre compte au public (sous réserve de l'approbation du Cabinet et du financement).

Sous-programme 1.2.5 : Politique de gestion organisationnelle

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Politique de gestion organisationnelle, le Secrétariat fournit leadership et orientation dans les domaines de la gestion axée sur les résultats, de la gestion des risques, de l'audit interne, de l'évaluation et de la sécurité non informatique. Il élabore des politiques qui contribuent à l'amélioration continue de la pertinence, de l'efficacité et de la rentabilité des programmes et des activités du gouvernement du Canada. Par l'entremise du Cadre de responsabilisation de gestion, il fournit une orientation stratégique pour appuyer et améliorer les pratiques et la responsabilisation des administrateurs généraux de tous les ministères. L'objectif consiste à promouvoir l'utilisation de pratiques de gestion ministérielle efficaces et normalisées dans l'ensemble du gouvernement du Canada.

Pour atteindre les résultats du sous-programme, le Secrétariat élabore et tient à jour des instruments de politique, et mobilise les collectivités fonctionnelles, afin de renforcer la capacité et de promouvoir l'excellence en gestion, en plus de surveiller la conformité aux politiques en matière de gestion ministérielle. Cela comprend des activités de développement des collectivités fonctionnelles ainsi que des activités d'apprentissage et de sensibilisation.

Politiques de gestion organisationnelle en pourcentage des dépenses prévues du Secrétariat en 2016-2017 pour le développement et la surveillance des politiques de gestion

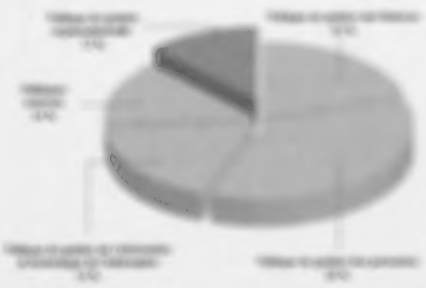

Politiques de gestion organisationnelle en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017 pour le développement et la surveillance des politiques de gestion

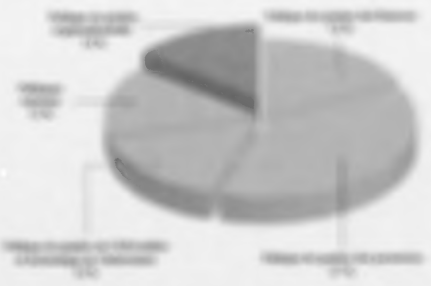

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
8 462 423	8 456 054	8 458 272

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
67	67	67

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les politiques de gestion organisationnelle favorisent les pratiques de gestion efficaces et normalisées dans l'ensemble du gouvernement du	Les organisations sont d'accord que, au fins de la gestion organisationnelle, les centres de décision du Secrétariat offrent des outils et des conseils utiles	70 %	Mars 2017

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Canada	Pourcentage des organisations fédérales qui ont obtenu la cote « généralement conforme » à l'inspection des pratiques dans le cadre de l'inspection de leur fonction d'audit interne	95 %	Mars 2016
Les renseignements sur le rendement sont utilisés par les ministères pour éclairer les pratiques et les processus de gestion	Pourcentage des ministères qui utilisent les renseignements sur le rendement pour : • repérer les risques • établir les priorités • appuyer l'affectation des ressources	100 %	Mars 2017

Faits saillants de la planification

L'utilisation de données et d'éléments probants de qualité dans le cadre du processus décisionnel du Cabinet exige une expertise pangouvernementale renforcée en matière de mesure des résultats, de même qu'un engagement ferme de l'organisation à recueillir, stocker, analyser et utiliser efficacement les données. Les plus récents résultats du Cadre de responsabilisation de gestion révèlent que les ministères doivent utiliser les renseignements sur le rendement de manière plus cohérente afin de repérer les risques, d'établir les priorités et d'appuyer l'affectation des ressources.

Les initiatives prioritaires prévues sont les suivantes :

- Collaborer avec les ministères afin d'améliorer l'utilisation des données et des éléments probants, et d'instaurer une culture davantage axée sur la mesure du rendement, l'évaluation et l'innovation au chapitre de la conception et de la prestation des programmes et des politiques.

Programme 1.3 : Conception et prestation des programmes pangouvernementaux

Description

Par l'intermédiaire du programme Conception et prestation des programmes pangouvernementaux, le Secrétariat conçoit et fournit des activités, des systèmes, des services et des opérations avec d'autres organisations du gouvernement du Canada, à leur intention ou en leur nom. Ce programme met également en place une plateforme pour les initiatives de transformation. L'objectif consiste à fournir des activités cohérentes, de pair avec un contrôle efficace des coûts dans l'ensemble du gouvernement du Canada.

Pour atteindre les résultats du sous-programme, le Secrétariat élabore et offre des solutions pour lesquelles un leadership pangouvernemental est requis, ou une normalisation et des économies sont possibles afin d'améliorer la qualité et d'optimiser les ressources.

Conception et prestation des programmes pangouvernementaux en pourcentage des dépenses opérationnelles prévues du Secrétariat en 2016-2017

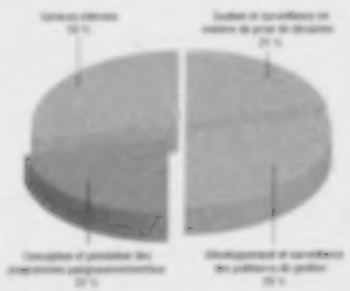

Conception et prestation des programmes pangouvernementaux en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017

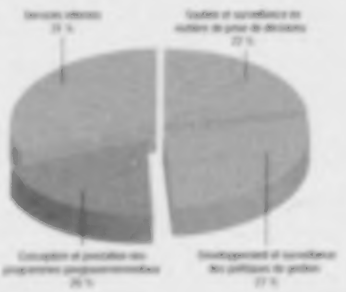

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
53 732 931	53 256 595	52 997 096	53 642 559

* Les dépenses prévues ont été rajustées au niveau des programmes pour correspondre aux engagements du gouvernement, comme il est précisé dans la lettre de mandat adressée au président du Conseil du Trésor.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
354	356	349

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le Secrétariat fait la promotion de la cohérence des systèmes et des activités dans l'ensemble du gouvernement du Canada	Les employés indiquent qu'ils disposent des outils nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches	Amélioration par rapport aux résultats du SAFF de 2014[xx]	Mars 2018
	Pourcentage des organisations qui indiquent que le Secrétariat offre des conseils efficaces en ce qui concerne les systèmes et les activités dans l'ensemble du gouvernement	À déterminer*	Mars 2017

* Les données de base seront recueillies au cours de l'exercice 2016-2017 en vue d'établir des objectifs et de rendre compte des résultats dans le prochain rapport sur les plans et les priorités du Secrétariat.

Faits saillants de la planification

En 2016-2017, outre l'établissement de l'orientation de la politique pangouvernementale dans les domaines clés de la gestion, le Secrétariat dirigera certaines initiatives prioritaires qui faciliteront la conception et la prestation d'activités, de systèmes et de services avec d'autres organisations du gouvernement du Canada, à leur intention ou en leur nom.

Ce programme insistera sur le renouvellement des conventions collectives échues, sur l'accélération de l'Initiative des données ouvertes, et sur la poursuite de la transformation des fonctions administratives pangouvernementales.

Sous-programme 1.3.1 : Pensions et avantages sociaux

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Pensions et avantages sociaux, le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor en tant que promoteur et gestionnaire du régime de pension de retraite de la fonction publique fédérale et des régimes d'avantages sociaux collectifs. L'objectif consiste à fournir des pensions et des avantages sociaux constants, viables et bien gérés aux employés dans l'ensemble de l'administration publique centrale.

Le Secrétariat surveille l'administration du régime de pension de retraite de la fonction publique en fournissant la direction à Services publics et Approvisionnement Canada. De concert avec les grandes sociétés d'assurances, il assume la responsabilité de la gestion et de la surveillance d'autres programmes d'avantages sociaux fédéraux. La portée du Secteur des pensions et des avantages sociaux englobe l'élaboration de politiques et de programmes pour les pensions et les régimes d'avantages sociaux, ainsi que la gestion des prestations d'invalidité et des congés de la fonction publique (Stratégie de mieux-être et de productivité en milieu de travail).

Le Secrétariat gère également les relations avec les intervenants, fournit des renseignements aux participants des régimes de pension et d'avantages sociaux sur leurs droits et leur fait part des changements apportés à ces régimes. Il appuie la secrétaire et le Conseil du Trésor dans l'élaboration des modalités liées à l'admissibilité, aux primes, aux cotisations et aux autres mécanismes.

Le Secrétariat gère les régimes d'assurance qui couvrent les soins de santé, les soins dentaires et l'invalidité et qui sont offerts aux employés et aux retraités de la fonction publique ainsi qu'à leurs personnes à charge. Le mandat du Secrétariat comprend la surveillance des contrats de service, les communications et les initiatives de gestion des coûts dans le cadre des régimes.

Pensions et avantages sociaux en pourcentage des dépenses prévues du Secrétariat en 2016-2017 pour la conception et la prestation des programmes pangouvernementaux

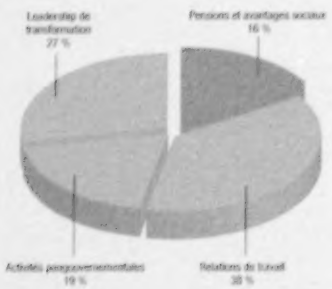

Pensions et avantages sociaux en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017 pour la conception et la prestation des programmes pangouvernementaux

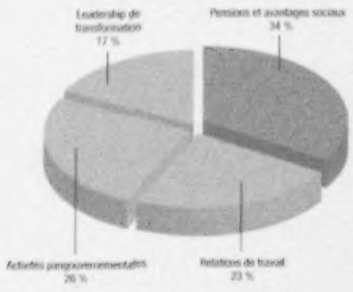

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
9 896 977	12 500 625	10 009 953

* La variation des dépenses prévues est attribuable au financement temporaire pour la Stratégie de mieux-être et de productivité en milieu de travail.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
131	135	126

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Des régimes de pension et d'avantages sociaux modernes qui permettent de faire du gouvernement un employeur moderne	Pourcentage des principaux partenaires du gouvernement qui indiquent que le Secrétariat leur offre des outils et des conseils de qualité en matière de pensions et d'avantages sociaux	80 %	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Secrétariat continuera de raffermir son mandat au chapitre de la gestion et de la surveillance des régimes de pension de retraite et d'avantages sociaux collectifs pour le secteur public, notamment sur les plans de la comparabilité, de l'abordabilité et de la viabilité des régimes.

Sous-programme 1.3.2 : Relations de travail

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Relations de travail, le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor à titre d'employeur en surveillant la gestion de la main-d'œuvre et les opérations de rémunération pour le compte de l'administration publique centrale.

Le Secrétariat négocie les conventions collectives avec les agents négociateurs des employés et supervise la représentation des employeurs en recours au titre des relations de travail, de la classification, de l'équité salariale, de la dotation et des conditions d'emploi. Il fournit également aux ministères des conseils et des directives sur les relations de travail et la rémunération.

Ce sous-programme repose sur des lois, notamment la *Loi sur la gestion des finances publiques*[xxi], la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*[xxii] et la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*[xxiii].

Relations de travail en pourcentage des dépenses prévues du Secrétariat en 2016-2017 pour la conception et la prestation des programmes pangouvernementaux

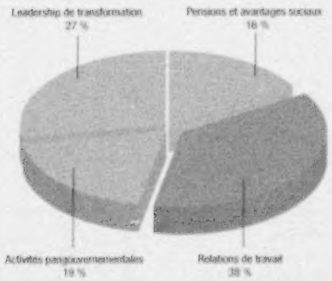

Relations de travail en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017 pour la conception et la prestation des programmes pangouvernementaux

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
20 180 576	18 619 047	19 393 577

* La variation des dépenses et des ETP prévus est attribuable aux fluctuations de la charge de travail dans le domaine des relations de travail.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
80	73	73

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Prestation de conseils constants et cohérents aux organisations en matière de rémunération	Pourcentage des décisions de rémunération conformes aux principes du *Cadre des politiques de gestion de la rémunération* du Conseil du Trésor	90 %	Mars 2017

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les programmes de relations de travail aident les organisations à s'acquitter efficacement de leurs obligations	Pourcentage d'organisations gouvernementales qui indiquent que les conseils et le soutien fournis dans le cadre des programmes des relations de travail du Secrétariat leur permettent de s'acquitter de leurs obligations	70 %	Mars 2017
Les attentes en matière de négociation de bonne foi sont respectées	Nombre de plaintes fondées de négociation de mauvaise foi	Réduction par rapport à l'exercice précédent	Mars 2017

Faits saillants de la planification

L'actuelle ronde de négociation collective a débuté en décembre 2013. Le Secrétariat négocie le renouvellement de 27 conventions collectives avec 15 agents négociateurs de l'administration publique centrale, et 32 conventions collectives avec 5 agents négociateurs pour le compte de 14 organismes distincts, à l'exception des Fonds non publics des Forces canadiennes.

Les initiatives prioritaires prévues sont les suivantes :

- Négocier de bonne foi avec les syndicats de la fonction publique du gouvernement du Canada.
- Appuyer la mise sur pied d'un nouveau régime des relations de travail pour la Gendarmerie royale du Canada.

Sous-programme 1.3.3 : Activités pangouvernementales

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Activités pangouvernementales, le Secrétariat fournit aux autres ministères des opérations, des services et des systèmes de technologie de l'information partagés. Le Secrétariat aide également les petits ministères et organismes ayant besoin d'une expertise particulière ou ayant une capacité limitée à réaliser des économies. Il élabore et entretient des outils de technologie de l'information qui favorisent l'établissement d'une fonction publique plus collaborative et plus efficace. L'objectif consiste à accroître l'efficience des organisations gouvernementales.

Pour faciliter le fonctionnement du gouvernement, les activités liées à ce sous-programme sont exécutées en collaboration avec des groupes d'organisations gouvernementales. Ces services et systèmes sont conçus et entretenus par le Secrétariat, parfois en partenariat avec d'autres organisations.

Activités pangouvernementales en pourcentage des dépenses prévues du Secrétariat en 2016-2017 pour la conception et la prestation des programmes pangouvernementaux

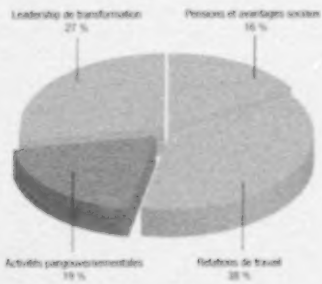

Activités pangouvernementales en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017 pour la conception et la prestation des programmes pangouvernementaux

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
10 085 537	10 680 686	10 816 980

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
91	93	93

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les activités pangouvernementales sont gérées de façon efficace	Pourcentage des organisations ciblées qui ont mis en œuvre des services et des systèmes élaborés ou mandatés par le Secrétariat	100 %	Mars 2016

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
	Pourcentage de fonctionnaires qui utilisent des outils de collaboration (p. ex. GCconnex, GCpédia) élaborés par le Secrétariat	55 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Secrétariat continuera à offrir aux ministères un accès à des activités, des services et des systèmes de technologie de l'information partagés.

Sous-programme 1.3.4 : Leadership de transformation

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Leadership de transformation, le Secrétariat examine les systèmes et les processus administratifs déjà en place et fournit la plateforme pour les initiatives de transformation à l'échelle du gouvernement du Canada afin d'améliorer principalement, mais pas uniquement, les fonctions administratives. L'objectif consiste à optimiser les ressources et à assurer des services de meilleure qualité grâce à la refonte et à la transformation des opérations du gouvernement du Canada lorsque les avantages l'emportent sur les coûts.

Le Secrétariat élabore des outils, des systèmes et des services organisationnels de pointe, et met en place des projets pilotes pour amorcer le changement et tenir compte des leçons tirées de la mise en œuvre à l'échelle du gouvernement.

Leadership de transformation en pourcentage des dépenses prévues du Secrétariat en 2016-2017 pour la conception et la prestation des programmes pangouvernementaux

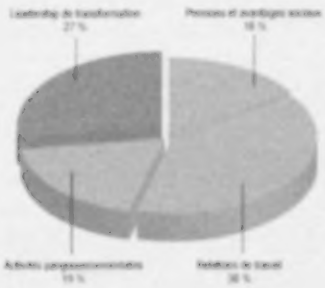

Leadership de transformation en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017 pour la conception et la prestation de programmes pangouvernementaux

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
13 093 505	11 196 738	13 422 049

* La variation des dépenses prévues est attribuable aux fluctuations du financement pour l'initiative de transformation des services administratifs et le gouvernement ouvert.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
52	55	57

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles*	Date de réalisation
Les Canadiens ont un meilleur accès aux données du gouvernement	Pourcentage des données fédérales diffusées à l'intention du public	À déterminer	Mars 2017
Les initiatives de transformation améliorent les activités du gouvernement du Canada	Pourcentage des ministères ciblés qui mettent à profit des systèmes administratifs à l'échelle de l'organisation	À déterminer	À déterminer

* Les données de base seront recueillies au cours de l'exercice 2016-2017 en vue d'établir des objectifs et de rendre compte des résultats dans le prochain rapport sur les plans et les priorités du Secrétariat.

Faits saillants de la planification

Même si le gouvernement diffuse plus de renseignements que jamais auparavant, une mine de renseignements inexploitée pourrait servir à accroître la transparence, à augmenter la confiance du public et à favoriser l'innovation. Il est également possible d'améliorer la capacité de gestion du gouvernement en s'assurant que ses pratiques reposent sur des données pangouvernementales fiables, sur l'analyse opérationnelle et sur des renseignements sur le rendement.

La transformation des processus administratifs dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la gestion des finances et de la gestion de l'information facilitera le recours à des activités et à des processus gouvernementaux cohérents et constants qui appuient la prestation de services aux Canadiens et qui, en fin de compte, permettront aux parlementaires d'avoir plus facilement accès aux données.

Les initiatives prioritaires prévues sont les suivantes :

- Étendre la portée des initiatives relatives aux données ouvertes et accélérer leur mise en œuvre et rendre les données gouvernementales accessibles en format numérique et ouvertes par défaut (sous réserve de l'approbation du Cabinet et du financement).
- Veiller à la bonne mise en œuvre des initiatives de transformation des fonctions administratives à l'échelle de l'organisation.

Programme 1.4 : Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique

Description

Le programme Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique porte sur les fonds qui sont conservés par l'administration centrale comme suppléments à d'autres crédits et qui permettent d'affecter des sommes à d'autres organisations fédérales ou d'effectuer des paiements et des recouvrements en leur nom. Ces fonds s'ajoutent au processus normal d'affectation des crédits et permettent au Conseil du Trésor de remplir certaines fonctions en tant qu'employeur de l'administration publique centrale, y compris celles prévues aux termes des régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique.

L'administration de ces fonds relève du sous-programme Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources et du sous-programme Politique de gestion des personnes, mais les ressources financières sont indiquées séparément dans l'architecture d'alignement des programmes du Secrétariat pour en accroître la visibilité et faciliter la présentation de rapports.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
6 333 254 397	6 333 254 397	6 333 254 397	6 333 254 397

Ce programme comporte de deux volets :

1) Fonds pangouvernementaux (crédits centraux)

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
3 553 193 000	3 553 193 000	3 553 193 000	3 553 193 000

* Les fonds pangouvernementaux aident notamment les autres organisations fédérales à couvrir des dépenses comme les salaires (pour les prestations parentales et les indemnités de départ), les rajustements à la rémunération (pour les augmentations salariales), le report du budget de fonctionnement (pour reporter les fonds inutilisés admissibles de l'exercice précédent), et le report du budget des dépenses en capital (pour reporter le budget des dépenses en capital inutilisées admissibles de l'exercice précédent).

2) Paiements en tant qu'employeur de la fonction publique et divers postes législatifs

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
2 780 061 297	2 780 061 297	2 780 061 297	2 780 061 297

Ressources humaines (ETP pour les deux volets)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
S.O.	S.O.	S.O.

Mesure du rendement (pour les deux volets)

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les affectations et les paiements gérés par le Secrétariat sont effectués comme il se doit	Pourcentage des affectations et des paiements effectués	100 %	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Secrétariat continuera de donner suite aux exigences législatives en vertu du crédit 20 du Conseil du Trésor – Paiements en tant qu'employeur de la fonction publique. L'information connexe sur les dépenses prévues est présentée à la Section III : Renseignements supplémentaires. Les autres ministères ont accès au besoin à d'autres fonds pour éventualités, et les dépenses sont indiquées au regard de leurs programmes (en cours).

Services internes

Description

Les services internes représentent des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Ces groupes ne renferment que les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation et non à celles qui ne visent qu'un programme en particulier. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Services internes en pourcentage des dépenses opérationnelles prévues du Secrétariat en 2016-2017

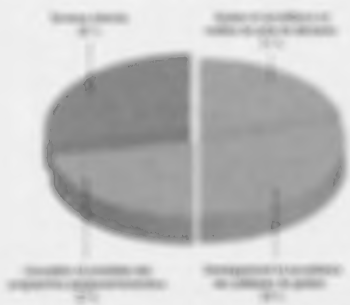

Services internes en pourcentage des ETP prévus du Secrétariat en 2016-2017

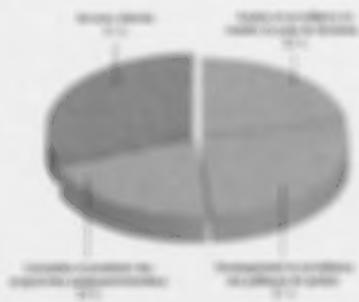

Ressources financières budgétaires (en dollars)*, †

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

* Les dépenses prévues ont été rajustées au niveau des programmes pour correspondre aux engagements du gouvernement, comme il est précisé dans la lettre de mandat adressée au président du Conseil du Trésor.

† La variation des dépenses prévues est attribuable à l'augmentation temporaire des fonds en 2017-2018 et à l'élimination progressive de ces fonds en 2018-2019 pour l'Initiative de renouvellement de l'espace de travail.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Faire oeuvre de la planification

Le Secrétariat doit mettre en œuvre un programme ambitieux qui comprend plusieurs initiatives prioritaires complexes qui doivent être exécutées dans des délais très courts, ce qui nécessite un leadership vigoureux et des employés qui disposent des compétences pertinentes pour exceller dans leur travail. Ce programme exige également la mise en place d'une organisation souple et collaborative qui est dotée de pratiques administratives rationalisées et efficientes qui favorisent l'innovation et la prise de risques en toute connaissance de cause, et qui permettent de réduire les efforts déployés en meilleurs résultats plus rapidement. Pour réussir, le Secrétariat misera sur *Vivre le SCT*, qui englobe les initiatives d'Objectif 2020 visant à accélérer davantage la transformation interne.

Les initiatives prioritaires prévues sont les suivantes :

- Établir un effectif très performant qui est souple et qui travaille au quotidien dans un milieu sain et respectueux.
- Favoriser un milieu de travail plus dynamique, ouvert et interconnecté, notamment en procédant au renouvellement et à la consolidation de l'espace de bureau en conformité avec les normes de l'Initiative Milieu de travail 2.0 ainsi qu'en procédant à la réingénierie de la technologie sur laquelle reposent les systèmes administratifs en vue d'une optimisation de la gestion de l'information.
- Adopter des pratiques opérationnelles efficaces et plus simples et ménager ainsi des possibilités de transfert des compétences et des connaissances, de rationalisation des processus et d'autonomie des employés.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des activités du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat). Les prévisions des renseignements financiers concernant les revenus et les charges sont préparées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Par conséquent, les montants de la présente section diffèrent de ceux des autres sections du rapport, car ils ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Un état des résultats prospectif plus détaillé accompagné de notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web du Secrétariat.

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars (en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017	Écart (résultats prévus en 2016-2017 moins résultats attendus en 2015-2016)
Total des charges	3 464 823 600	3 046 425 303	(418 398 297)
Total des revenus nets	(13 276 138)	(11 848 562)	1 427 576
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	3 451 547 462	3 034 576 741	(416 970 721)

Selon les prévisions, les charges totales devraient diminuer de 418,4 millions de dollars (12,1 p. 100) en 2016-2017. Cette baisse est principalement imputable aux fonds reçus en 2015-2016 afin de redresser la situation financière du Régime d'assurance-revenu militaire. Le total des revenus nets devrait diminuer de 1,4 million de dollars (10,5 p. 100) en 2016-2017, principalement en raison d'une diminution des recouvrements relatifs au régime de pension de retraite de la fonction publique. Par conséquent, le coût de fonctionnement net devrait diminuer de 417 millions de dollars (12,1 p. 100) en 2016-2017 par rapport à 2015-2016.

Les charges totales englobent des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique qui devraient atteindre 3,2 milliards de dollars en 2015-2016 et 2,8 milliards de dollars en 2016-2017. Ces fonds sont utilisés pour des programmes pangouvernementaux comme la part de l'employeur du Régime de soins de santé de la fonction publique, du Régime de soins dentaires de la fonction publique, d'autres programmes d'assurance et de pensions, ainsi que des versements au Régime de pension de retraite de la fonction publique et au compte du régime compensatoire à l'égard de déficits actuariels.

Le solde des charges est lié aux charges ministérielles, y compris les salaires et les paiements pour les biens et les services. Les revenus de quelque 12 à 13 millions de dollars par année proviennent de la prestation de services de soutien interne à d'autres ministères et du recouvrement de coûts lié aux services administratifs fournis aux fins du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017* se trouvent sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

- Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices
- Initiatives horizontales
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'imposition, des exonérations, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[xxiv].

Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90, rue Elgin
Ottawa (Canada) K1A 0R5
Téléphone : 613-369-3200
Numéro sans frais : 1-877-636-0656
Téléimprimeur (TTY) : 613-369-9371
Courriel : info@tbs-sct.gc.ca
Site Web : www.tbs-sct.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (RMR) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Les RMR sont déposés au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (RPP) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Les RPP sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. **La lettre de mandat**, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-president-du-conseil-du-tresor-du-canada
ii. *Loi sur la gestion des finances publiques*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/acts/F-11/
iii. **Contrôleur général du Canada**, http://www.tbs-sct.gc.ca/ocg-bcg/index-fra.asp
iv. **Dirigeant principal des ressources humaines**, http://www.tbs-sct.gc.ca/chro-dprh/index-fra.asp
v. **Dirigeante principale de l'information**, http://www.tbs-sct.gc.ca/cio-dpi/index-fra.asp
vi. **Site Web du premier ministre**, http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres
vii. **Cadre pangouvernemental**, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-crdg/wgf-ipp-fra.asp
viii. *Loi sur la mise au point des pensions du service public*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/p-33.6/
ix. *Loi sur la pension de la fonction publique*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-36/
x. *Loi sur l'assurance-emploi*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.6/
xi. **Budget principal des dépenses 2016-2017**, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gcpmc-pdgbpd/index-fra.asp
xii. *Loi sur la gestion des finances publiques*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/acts/F-11/
xiii. *Loi sur la gestion des finances publiques*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/
xiv. *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.01/
xv. *Loi sur la gestion des finances publiques*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/
xvi. *Loi sur la gestion des finances publiques*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/
xvii. *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.3/
xviii. *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.01/
xix. *Loi sur les langues officielles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/
xx. **Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014**, http://www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpfm/modernizing-modernisation/psces-saff/index-fra.asp
xxi. *Loi sur la gestion des finances publiques*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/
xxii. *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.3/
xxiii. *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.01/
xxiv. *Dépenses fiscales et évaluations du gouvernement du Canada*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp